



Irrésistible !

Statut prioritaire sur 15 compagnies aériennes.

Goûtez aux délices des vols internationaux sur le réseau Star Alliance™, un bel assortiment des meilleures compagnies aériennes du monde. Les plaisirs de votre statut prioritaire sur une des compagnies du réseau Star Alliance se savourent sur les 15 autres. www.staralliance.com

STAR ALLIANCE
Le monde a son réseau aérien.®



GAUCHE Après le contrecoup des élections municipales, Lionel Jospin tente de reconstruire sa majorité. Surpris par l'« ingratitude » de ses partenaires de la majorité plurielle,

le premier ministre a reçu chacun des dirigeants de ces partis en tête à tête. ● LE PREMIER MINISTRE reçoit également pour des entretiens officiels à Matignon les dirigeants des

organisations syndicales. ● A PLUSIEURS reprises déjà, M. Jospin avait menacé ses alliés indisciplinés d'abandonner la gauche plurielle à ses divisions. ● LES DIRIGEANTS du

PS, du PCF, du PRG, du MDC et des Verts se sont mis au travail pour préparer les élections législatives de juin 2002, notamment la répartition des circonscriptions. ● LES REPRE-

SENTANTS des salariés victimes des plans de licenciement (LU, Marks & Spencer, etc.) tentent de créer une coordination. (Lire aussi notre édition page 17.)

Lionel Jospin fait le compte de ses forces avant 2002

Depuis quelques jours, le premier ministre reçoit en tête à tête les responsables des partis de la majorité et ceux des syndicats. Il cherche à placer ses partenaires face à leurs responsabilités dans la perspective des élections présidentielle et législatives

IL REPRESE, il raccommode. Au temps de l'amertume et de l'aigreur, manifestes dans les jours qui ont suivi les élections municipales, a succédé pour Lionel Jospin, celui du ravaudage. Entre les deux, il s'est passé quelque chose d'essentiel. Mardi 24 avril, l'Assemblée a adopté définitivement le projet de loi inversant le calendrier électoral de 2002. Cette fois, c'est fait : l'élection présidentielle précédera les élections législatives. Pour M. Jospin, un temps nouveau s'est ouvert.

Les travaux de couture pouvaient donc commencer. Ils se sont d'abord imposés pour la majorité plurielle, secouée par les résultats du scrutin des 11 et 18 mars. Même le premier ministre, qui connaît pourtant bien ces lendemains de défaite avec son cortège de « sauve-qui-peut » et de « c'est-la-faute-aux-autres », s'est dit étonné devant ses proches de la grande vulnérabilité de ses partenaires Verts et communistes. Dans un registre qui ne lui est pas familier, M. Jospin leur a d'ailleurs publiquement demandé un peu de « gratitude ». Puis il leur a ouvert son agenda. Où en sommes-nous ? Qu'est-ce qu'il nous reste en commun ? Qu'est-ce qui nous sépare ? Que voulez-vous ? Autant de questions qui figurent en filigrane des entretiens en tête-à-tête que le premier ministre a depuis quelques jours avec chaque dirigeant des partis qui composent la majorité plurielle, Jean-Pierre Chevènement pour le MDC, Robert Hue pour le PCF, Jean-Michel Baylet pour le PRG et Dominique Voynet pour les Verts.

A chacun, il répète le même mes-



sage : à vous de prendre vos responsabilités ; si la gauche perd, le PS lui, restera la force centrale de l'opposition. En revanche, tous les autres – Verts, communistes et radicaux de gauche – peuvent se poser la question de leur survie électorale. Devant ses ministres, M. Jospin a également lancé quelques mises en garde. « Nous ne devons pas nous créer des difficultés à nous-mêmes », avait-il prévenu lors de la réunion du jeudi 26 avril, en évoquant les déclarations multiples des dirigeants de la gauche sur les plans de licenciement. Et à l'intention toute particulière de l'allié communiste, inquiet des menaces que font peser

sur lui les succès électoraux de l'extrême gauche, il avait ajouté : « Il ne faut pas courir derrière des forces minoritaires. On risque de s'y perdre. C'est sur une vision globale que l'on sera jugé. »

CHASSÉ-CROISÉ AVEC M. CHIRAC

A côté de cette reconstruction politique, c'est aussi à la reconstruction sociale que M. Jospin s'est attelée depuis quelques semaines. Un à un, il a reçu en tête-à-tête les dirigeants de la CGT, de FO et de la CFDT. « Il s'agit d'un échange d'analyses, d'un éclairage mutuel », indique-t-on à Matignon. M. Jospin prend des notes, qu'il transmet

ensuite à ses conseillers. Les rendez-vous officiels avec les délégations syndicales viendront plus tard. Mercredi, en réponse à une question à l'Assemblée, il a d'ailleurs annoncé qu'il avait « l'intention de prendre, avec l'accord [des organisations syndicales], des initiatives en ce qui concerne le dialogue nécessaire avec les syndicats car ce n'est pas simplement le législateur qui peut régler les problèmes sociaux dans les entreprises ».

Le troisième terrain est... chiracien. On a assisté ces derniers jours à un étrange chassé-croisé entre les deux hommes. Au moment où le président de la République reçoit des maires des communes inondées et fait la leçon au gouvernement sur sa gestion des inondations de la Somme, où il s'empare bruyamment du thème de la défense de l'environnement à l'occasion d'un déplacement à Orléans (lire page 7), M. Jospin lui, vient chasser sur les terres présidentielles.

On l'a entendu évoquer le « devoir de mémoire et de lucidité » face à la guerre d'Algérie et annoncer, jeudi 26 avril, l'édification d'un mémorial en hommage aux soldats morts en Algérie, quai Branly à Paris. On l'a vu le même jour affronter au Palais des congrès à Paris le public hostile de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), quelques heures après que M. Chirac y eut été applaudi. Le défi, manifestement, lui a plu. Accueilli sous les sifflets d'une profession ulcérée par l'entrée en application des 35 heu-

res, il n'a rien ménagé de son énergie et de son savoir-faire politique pour leur arracher à son tour des applaudissements.

A peine cette rencontre était-elle achevée qu'un autre rendez-vous l'attendait avec une délégation de la FNSEA. Entre M. Jospin et Luc Guyau, les rapports s'étaient sérieusement envenimés depuis la visite désastreuse du Salon de l'agriculture. L'épisode avait donné lieu, le lendemain, à une explication téléphonique sévère entre les deux hommes.

me ce fut souvent le cas pendant la campagne municipale.

Minutieusement, M. Jospin tente donc de reconstruire et de dégager sa route présidentielle, encombrée par les dégâts de la mini-tempête des municipales. Une étape nécessaire avant d'en ouvrir une autre, à la mi-juin. Un an après Jacques Chirac, le premier ministre prononcera enfin un discours dans lequel il livrera sa vision de l'Europe. Lorsqu'on s'étonnait, l'an passé, de son silence sur ce sujet, à quelques

Réquisitoire de Claude Allègre contre Lionel Jospin

Un an après son départ du gouvernement, Claude Allègre signe, dans *Libération* du 4 mai, un point de vue intitulé « Changer de politique, changer la politique ». « Nos dirigeants, écrit l'ancien ministre de l'éducation, n'ont pas d'idées, pas de projets et un sens trop aigu du compromis qui tangente souvent l'absence de courage. » Ce réquisitoire vise le gouvernement Jospin dont nombre de citoyens se seraient « éloignés », selon M. Allègre, « parce qu'ils ont assisté au retour des vieilles habitudes de la politique politicienne ». « On ne peut mener une politique progressiste avec les recettes économiques des conservateurs », ajoute-t-il, critiquant « la politique dite de baisse d'impôts » qui conduit à « réduire le rôle de l'Etat » ainsi que « l'extraordinaire carence de notre politique européenne ». « La France a besoin d'un horizon, d'un projet, d'une vision qui, depuis de nombreuses années, lui manquent », affirme l'ancien conseiller de Lionel Jospin, avant de conclure : « L'avenir de la France passe aujourd'hui plus par les idées que par les hommes. »

Jeudi, les déclarations plutôt conciliantes de la délégation de la FNSEA sur le parvis de Matignon ont donc été appréciées. Le premier ministre, qui devrait se montrer sous peu en province, afin d'effacer l'effet redoutable laissé par les images de la Somme, a aussi besoin de s'assurer que des manifestations agricoles ne l'y attendront pas, com-

jours de la présidence française de l'Union européenne, il avait observé que la discussion sur « l'avenir de l'Europe relève du libre débat démocratique et est à traiter comme tel ». L'heure de ces « débats », affirmait-il, n'était pas encore venue. Elle arrive.

Pascale Robert-Diard

L'« air de Cintegabelle » berce les humeurs de la gauche plurielle

ÉLECTION présidentielle, élections législatives : les parlementaires ont ratifié l'opération « inversion du calendrier » ; le premier ministre est convaincu que le Conseil constitutionnel n'y fera pas

ANALYSE

A chaque faux pas de sa majorité, le premier ministre agite cette tentation

obstacle ; il a estimé le moment propice pour préparer ces échéances avec « sa » majorité. Combien de candidats à gauche pour le premier scrutin ? Quels appels entre les deux tours ? Quelle campagne et quel « projet », ensuite, avec des communistes qui partiront seuls au combat dans toutes les circonscriptions ?

En répondant à son invitation, Robert Hue, Jean-Pierre Chevènement, Jean-Michel Baylet et Dominique Voynet connaissaient l'humeur du « patron ». Le numéro un communiste savait que le premier ministre n'avait pas du tout apprécié son « Lionel, enlève tes boules Quies ! », beaucoup trop familier et personnalisé à son goût ; le président du MDC, qu'il avait encore moins aimé l'entendre dire que « la gauche plurielle a vécu ». Tous savent surtout que, lorsque M. Jospin entonne l'« air de Cintegabelle », c'est à eux qu'il s'adresse.

C'est ainsi que les communistes nomment – depuis une rencontre au PS, au lendemain du second tour des élections législatives de 1997 – la tentation de M. Jospin, pour mieux se faire désirer, d'expliquer qu'il « ne sait pas encore ce qu'il va faire », qu'il se verrait aussi assez bien « en Haute-Garonne ». C'est la chanson qu'il chante pour leur expliquer que, s'il n'est pas leur « chef d'équipe », s'ils ne s'engagent pas à être solidaires, il peut faire autre chose, lui, l'ex-professeur de l'IUT de Sceaux. En somme, que sa vie est soit dans la majorité plurielle, soit carrément ailleurs.

Ariane Chemin

L'air a des variantes mais, chaque fois que M. Jospin entonne le refrain, c'est que la gauche plurielle a le trébuché. En janvier 1998, lors d'un déjeuner avec les chefs de la majorité parlementaire, il s'emporte devant Alain Bocquet, qui a jugé « irresponsable » d'envoyer les forces de l'ordre évacuer les Assedic : « J'ai soixante ans, je n'ai pas de plan de carrière. Je peux aussi aller au cinéma ou au musée avec ma femme. » En novembre 1999, quand il apprend que le groupe communiste ne va pas voter le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, il téléphone à M. Hue : « Si vous vous abstenez, il n'y a plus de gouvernement ce soir. C'est simple, je vais rive droite donner ma démission. » Avec chacun d'entre eux, avant le vote du budget 2000 : « Vous votez contre, je passe la Seine. »

Pour la première fois, en ce printemps 2001, M. Jospin a fredonné son thème musical en public. « Je peux être candidat. Mais je n'en est pas besoin comme homme, comme responsable politique », a-t-il rappelé aux quotidiens régionaux, puis sur France 2, le 17 avril. « Je peux très bien ne pas être candidat », si « cela n'est pas souhaité par tous ceux qui m'entourent » et ne « fait pas sens ». Aucun de ses alliés n'envisage sérieusement une sécession avant les échéances électorales, mais tous, victoire ou – surtout – défaite, s'interrogent sur la pérennité de cette construction politique après 2002. « La majorité plurielle, si elle restait ensemble... », a glissé incidemment M. Jospin lui-même, à la télévision.

Le 30 avril, alors qu'il interrogeait M. Chevènement sur son intention d'être candidat à l'élection présidentielle, ce dernier lui a répondu : « Je ne sais pas. » « Moi non plus », a lâché le premier ministre. Comme pour montrer que, s'il retournait au théâtre, au cinéma ou à Cintegabelle, ses alliés, premiers responsables, ne seraient pas forcément les premiers prévenus.

L'ADVERSAIRE commun, c'est la droite et, face aux plans sociaux, c'est le patronat. Soucieux de voir la majorité plurielle retrouver sa « cohérence » autour d'un bilan commun et de la préparation des élections législatives de 2002, François Hollande a de nouveau martelé ce principe le 2 mai devant le bureau national du Parti socialiste. Lionel Jospin en a fait autant devant chacun des chefs de parti de la gauche qu'il a reçus depuis le début de la semaine. Pour le premier secrétaire du PS, après comme avant le choc des élections municipales, la stratégie de la gauche plurielle est la seule possible. « Il faut qu'on prenne conscience que ce qui a fait notre force c'est notre unité », souligne-t-il, en plaidant auprès de ses partenaires pour que le souci de chacun d'assumer son « identité », légitime avant une compétition électorale, ne se fasse pas au détriment de l'ensemble de la gauche.

Pour autant, Laurent Fabius et ses amis commencent à faire entendre leur différence, en ne se montrant pas les plus zélés partisans d'une stratégie de gauche plurielle consistant à céder des circonscriptions gagnables aux Verts en 2002. Le PS doit désigner ses candidats au plus tard pour la mi-novembre, avec déjà une première obligation de réserver 40 % des circonscriptions à des femmes. Le PCF a déjà fait savoir qu'il aurait ses propres candidats partout et ne demandait aucune faveur. Et certains chevronnés sont décidés à concurrencer systématiquement les Verts soutenus par le PS... A la commission électorale du PS,

Les salariés victimes de plans sociaux veulent se fédérer pour passer à l'offensive

PRESQU'UN petit événement mondain. Le tout Paris syndicaliste militant et gauchiste d'obédiences les plus diverses s'était en effet donné rendez-vous, jeudi 3 mai, en fin d'après-midi, pour la réunion organisée par les LU-Danone de Ris-Orangis avec des salariés de Marks et Spencer et d'AOM-Air Liberté-Air Littoral.

Trois cents personnes tassées, prenant des notes dans une salle Jean-Jaurès, à la Bourse du travail, trop petite : des délégués d'entreprise CGT, d'autres de FO, des responsables de la FSU, du Groupe des Dix, de la CNT, d'AC ! (Agir ensemble contre le chômage), d'ATTAC, mais aussi des dirigeants de la Ligue communiste révolutionnaire, de Lutte ouvrière, des militants du Parti des travailleurs et d'organisations trotskystes plus confidentielles, des auto-

gestionnaires, des libertaires, Sylvie Jan, membre du collège exécutif du PCF, Hélène Flautre des Verts et un représentant du secteur entreprise du PS venu en observateur. L'enjeu : l'organisation, le 9 juin, d'une manifestation nationale à Paris « contre les licenciements », fédérant les salariés des entreprises concernées par des plans sociaux.

« Nous ne pouvons nous contenter de résister entreprise par entreprise, d'être cantonnés à des luttes défensives », explique, en guise d'introduction Farid Djittli (CGT) de Lu-Ris, à la tribune. « C'est ensemble que l'on pourra s'en sortir », souligne Brigitte Moutoussamy du SYCOPA (ex-CFDT) Marks et Spencer. « Il n'y a pas de bons et de mauvais licenciés, les bons étant dans les entreprises qui font des bénéfices, les mauvais dans celles qui affichent des déficits. Nous,

si on en est là, c'est de la faute des actionnaires, pas des salariés », indique Paul Fourier (CGT) de l'intersyndicale AOM-Air Littoral. Un barbu jovial de la CFDT Motorola Toulouse juge une manifestation nationale « nécessaire ». « Nous, on nous a passés en chômage technique, on est inquiet de ce qu'il va advenir. »

L'idée d'un droit de veto des salariés sur les plans sociaux est alors retenue. La question de la journée nationale d'action organisée par la CGT, mardi 22 mai, date de l'examen à l'Assemblée du projet de loi sur la modernisation sociale, vient ensuite sur le tapis. Françoise Wagner, responsable confédérale CGT, explique cette initiative « était importante pour peser sur les dispositions sur les licenciements proposées par le gouvernement qui restent insuffisantes », précisant que la CGT ne « s'interdit

pas, en cas de succès du 22 mai, d'envisager autre chose le 9 juin ».

Plusieurs intervenants déclarent que les deux initiatives ne sont pas forcément contradictoires. Pour la confédération CGT, à nouveau, Jacques Dellalée exprime de fortes réserves sur une coordination entre entreprises à plans sociaux. Dans l'entourage de Bernard Thibault, on dit craindre une mainmise des organisations d'extrême gauche, en pointant leur soutien à la mise en place d'une telle structure. Au bout de quatre heures de discussions, les participants se quittent sur un calendrier chargé : le 17 mai à Londres avec les Marks et Spencer, le 19 avec les Moulinex, le 22 avec la CGT et le 9 juin à Paris pour un défilé commun.

Caroline Monnot

Béatrice Gurrey et Michel Noblecourt

M. Chirac estime que l'écologie sera « au cœur de la campagne » en 2002

Le chef de l'Etat croit les électeurs Verts partagés entre la droite et la gauche

Lors de son déplacement à Orléans, jeudi 3 mai, le président de la République a exposé sa conception d'« une écologie humaniste ». Pour Jacques Chirac, les critiques

actuelles des Verts à l'égard de la majorité et les résultats des municipales témoignent qu'une partie des électeurs Verts peut se détourner de la gauche.

ORLÉANS

de notre envoyée spéciale

L'écologie est devenue un sujet en or pour le président de la République. Un sujet qui figure au premier rang des préoccupations des Français et qui, pourtant, a des conséquences internationales. Un sujet qui, selon Jacques Chirac, « doit être traité au niveau des chefs d'Etat » et dont il se dit « certain » qu'il sera « au cœur de la campagne présidentielle ». Le président ne pouvait donc que s'y intéresser. Plus que cela, même : il en a fait, jeudi 3 mai, à Orléans, le sujet d'un de ses discours que son équipe qualifie, en toute modestie, de « fondateur » (lire ci-dessous).

Comme M. Chirac sait que son parcours politique passé n'a que très rarement montré que la protection de la nature était une de ses priorités, il présente volontiers les choses, en privé, avec ce brin d'autodérision cynique dont il s'est fait un style : « Sans être un militant, je n'ai tout de même pas découvert le sujet ces deux derniers jours ! » Son équipe distribue d'ailleurs à la presse la liste des

interventions que le président a pu faire, depuis 1996, sur le sujet dans les sommets internationaux ou lors de déplacements en province : il y en a eu vingt-cinq. De la lutte contre l'effet de serre à la réforme des institutions européennes chargées de la sécurité maritime, des OGM à la bioéthique ou aux catastrophes climatiques, notamment.

PETIT MATELAS DE VOIX

Plus prosaïquement, M. Chirac reconnaît que les résultats des municipales l'ont aussi convaincu d'une chose : « Les voix "vertes" se sont à peu près partagées entre la droite et la gauche » et si « les Verts se sont ancrés à gauche dans leur expression partisane, les électeurs, eux, sont beaucoup moins attachés à une famille politique ». Bref, un candidat de droite tenant un discours écologiste peut parfaitement rallier à lui ce petit matelas de voix. D'ailleurs, sourit le président, qui observe les critiques de Dominique Voynet sur le fonctionnement de son propre gouvernement, « il semble que pour la gauche, les Verts ne soient pas toujours un cadeau ».

Le chef de l'Etat se défend, pourtant, d'en faire un objet de récupération politique. Il peut même prendre la défense de Lionel Jospin, accueilli par des habitants exaspérés dans la Somme : « Tout de même, il a fait le geste normal que doit faire un premier ministre et tout cela passe par pertes et profits parce qu'il y a eu deux ou trois cris. Pour ma part, je n'ai pas voulu y aller après lui, car ce n'est pas un terrain de compétition convenable. »

Sur le fond, il a pourtant construit son discours d'Orléans comme un vaste discours-programme, qui marche clairement sur les plates-bandes d'une gauche plurielle qui croyait être la seule à se préoccuper d'écologie et brasse habilement tous les sujets environnementaux du temps sans en trancher aucun. A l'heure où socialistes et Verts se déchirent sur l'« écotaxe », le chef de l'Etat approuve l'idée d'une fiscalité écologique mais juge hors de propos l'impôt sur les activités polluantes défendu par M^{me} Voynet. En privé, il fait preuve tout à la fois de hauteur de vue et de capacité très calculée à naviguer entre les écueils. Il se félicite ainsi que l'élargissement de l'Europe oblige les pays candidats (essentiellement d'Europe de l'Est), dont les problèmes de pollution sont parfois considérables, à

se mettre aux normes européennes. « Nous allons ainsi créer un bloc de 500 millions de personnes plus respectueuses de l'environnement », assure M. Chirac. Mais il « refuse de porter un jugement » sur les chasseurs qui, en France depuis plusieurs années, transgressent les directives européennes sur la chasse aux oiseaux migrateurs. Les Etats-Unis refusent-ils de ratifier les accords de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre ? « La position de Bush est moins caricaturale qu'on ne le dit, il va évoluer dans le bon sens », dit M. Chirac, qui craint pourtant que « l'on passe Kyoto par pertes et profits et que l'on reparte à zéro ».

Le chef de l'Etat montre pourtant l'essentiel : il entend désormais incarner aux yeux des Français l'« écologie humaniste ». Au niveau international comme dans la vie quotidienne. Car « je ne sais pas si vous êtes comme moi », dit-il, « mais je suis toujours surpris de voir le nombre de gens qui n'éteignent pas la lumière en sortant ».

Raphaëlle Bacqué

Les Verts brocardent la « conversion » du président

Les cinq candidats des Verts qui tenaient leur premier meeting à Lyon, jeudi 3 mai, dans le cadre de leurs primaires pour l'élection présidentielle, ont brocardé la « conversion » de Jacques Chirac à l'écologie. « C'est pathétique pour quelqu'un qui a envoyé l'armée à Creys-Malville et a favorisé l'agriculture productiviste de dire à quel point il s'est trompé », a souligné le député européen Alain Lipietz. Noël Mamère, député de la Gironde, a dénoncé un « monde à l'envers : un ministre de gauche [Laurent Fabius] qui donne un coup de poignard définitif à une taxe écologique et un président de la République qui découvre soudain les vertus de l'écologie ». Les Verts ont également fait leur mea culpa. « La posture de Chirac, a ajouté le maire de Bègles, cela veut dire que nous n'avons pas été assez forts sur notre pôle d'excellence », alors qu'Yves Frémion, lui aussi candidat à la candidature, estimait que « plus l'écologie a du succès moins nos partenaires veulent aller sur notre terrain ».

« Une charte de l'environnement adossée à la Constitution »

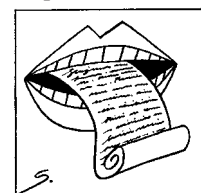
VOICI les principaux extraits du discours prononcé par Jacques Chirac jeudi 3 mai, à Orléans :

Longtemps affaire de spécialistes, la protection de l'environnement est devenue un impératif éminemment politique qui concerne la cité planétaire tout entière. Il s'agit de faire prévaloir une certaine conception de l'homme par rapport à la nature. Il s'agit de rappeler ses droits et aussi ses responsabilités. Il s'agit de définir une éthique collective pour la prise de décision, dans le respect des droits des générations futures.

Faire le choix de l'écologie humaniste, c'est faire le choix d'une démarche qui met l'homme au centre de tout projet (...). Nous devons nous appuyer sur les progrès de la science et de la technologie pour construire de nouveaux modes de production et de consommation (...). Au nom de cet idéal, l'écologie, le droit à un environnement protégé et préservé doivent être considérés à l'égal des libertés publiques. Il revient à l'Etat d'en affirmer le principe et d'en assurer la garantie. Je souhaite que cet engagement public et solennel soit inscrit par le Parlement dans une charte de l'environnement adossée à la Constitution. Elle consacrerait cinq principes :

D'abord le principe de responsabilité. (...) Le prix des biens doit prendre en compte les coûts écologiques (...). Le principe de précaution (...), puis le principe d'intégration (...). Le moment est venu de lancer un « audit vert » des administrations et des politiques qu'elles conduisent. (...) Notre fiscalité doit faire toute sa place à l'écologie. Il ne s'agit pas de créer plus d'impôts. Bien au contraire, nous devons les réduire. Mais nous pouvons et nous devons davantage intégrer l'écologie, et en particulier les atteintes à l'environnement, dans la conception même de notre fiscalité. (...) Principe de prévention ensuite et principe de participation. (...)

Les pollutions agricoles seront réduites avec les agriculteurs, sûrement pas sans eux et encore moins contre eux. (...) Mais c'est surtout sur la place de l'énergie nucléaire que, parfois, nos compatriotes s'interrogent. Ce débat ne doit pas être occulté. Il doit être abordé sereinement, sans dogmatisme mais en reconnaissant aussi ce que nous devons à l'énergie nucléaire. Elle participe aux efforts de la France pour limiter ses émissions de gaz à effet de serre et contribue grandement à sa moindre dépendance énergétique. L'énergie nucléaire est nécessaire, (...) il convient de maintenir au plus haut l'exigence de sécurité, de poursuivre l'effort de recherche, de parvenir, et c'est l'essentiel, à une plus grande transparence.



VERBATIM

Affaire Aussaresses : Lionel Jospin laisse la justice décider d'éventuelles poursuites

Après la confession du général revendiquant l'usage de la torture en Algérie, le premier ministre a fait part de sa « totale condamnation morale ». Le ministre de la défense étudie la possibilité de sanctions disciplinaires

LIONEL JOSPIN a attendu et il a bougé. L'émotion suscitée par les nouvelles confessions du général Aussaresses, qui revendique l'utilisation de la torture pendant la guerre d'Algérie (Le Monde du 3 mai), l'a contraint à sortir de son silence. L'occasion lui en a été donnée par la conférence de presse organisée à Matignon, jeudi 3 mai dans l'après-midi, avec son homologue marocain Abderrahmane Youssoufi. Le matin, avec son directeur de cabinet, Olivier Schrameck, il avait pesé chaque mot de la réponse qu'il envisageait de faire. Se déclarant « profondément choqué » par des déclarations « faites avec un cynisme révoltant », il a rappelé qu'« à l'égard de la guerre d'Algérie » il avait « toujours souhaité observer un double impératif de vérité et de mémoire ».

A propos des questions qui se posent sur les suites judiciaires susceptibles d'être données aux déclarations du général, M. Jospin a observé : « Je ne peux me prononcer dans l'exercice de mes responsabilités, car c'est à la justice elle-même de le faire. En revanche, ce que je peux et veux dire, c'est que les faits qui viennent d'être reconnus et presque revendiqués

constituent des exactions terribles qui appellent de ma part, comme premier ministre de la République, une totale condamnation morale. »

Jeudi, le ministre de la défense, Alain Richard, a rappelé qu'« il y a eu également à la même époque tous ceux, militaires et civils, qui ont refusé l'inacceptable ». Son cabinet examine l'hypothèse d'une sanction disciplinaire. Officier général en deuxième section, le général Aussaresses aurait dû soumettre son livre à une autorisation préalable, ce qu'il n'a pas fait. Il est passible d'un placement à la retraite d'office.

Les aveux du général ont également suscité une réaction très violente d'André Rousselet, ancien chef de cabinet de François Mitterrand lorsque celui-ci était garde des sceaux dans le gouvernement de Guy Mollet, et exécuteur testamentaire de l'ancien président de la République. Dans son livre, le général Aussaresses affirme : « François Mitterrand (...) avait de fait un émissaire auprès de Massu en la personne du juge Jean Bérard, qui nous couvrait et qui avait une exacte connaissance de ce qui se passait la nuit. »

« Comment ne pas déplorer à l'occa-

sion de révélations honteuses d'un vieillard sur la torture en Algérie dans les années 1957 que soit mis en cause avec une telle légèreté le garde des sceaux de l'époque ? », s'indigne M. Rousselet. « François Mitterrand (...) a été tenu plusieurs fois informé de ce qui transpirait de faits analogues à ceux rapportés par Aussaresses, poursuit-il. Il n'a cessé de protester avec force contre ces actes auprès de Guy Mollet et de Bourges-Monoury, ministre de la défense, par des notes ou des lettres » dont M. Rousselet indique détenir « les doubles ».

La ministre de la justice, Marylise Lebranchu, a estimé qu'il « appartient aux autorités judiciaires compétentes de décider » d'éventuelles poursuites à l'encontre du général Aussaresses. « Ce sera a priori difficile eu égard aux règles de prescription », a-t-elle ajouté.

Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a appelé, sur Europe 1 « à arrêter de revisiter l'histoire ». Selon M. Debré, il faut « éviter de juger les uns et les autres ». « Ce n'est pas un crime contre l'humanité, c'est une guerre et cette guerre a abouti à des actes ignobles, atroces, qu'il faut condamner moralement. »



En amont, on vient d'ouvrir accidentellement les vannes du barrage.

Comment prévenir tous vos gardes champêtres immédiatement ?

Aucune des solutions de télécommunication auxquelles vous pensez spontanément ne permet de communiquer une information instantanément, simultanément, sûrement. Sauf le service Expresso de e*Message. La fonction d'Expresso est, précisément de vous garantir des liaisons 100% professionnelles, point-à-multipoint et, qui peut le plus peut le moins, point-à-point. Des médecins, des avocats, des patrons de petites entreprises comme certains services publics, utilisent Expresso. Pour être contactés d'urgence. Pour gérer leurs rendez-vous ou leur agenda avec le service télésecrétariat. Pour transférer tous leurs appels vers une opératrice. Pour consulter leurs messages en toute discrétion... Il y a sûrement une solution Expresso qui optimisera votre efficacité professionnelle. À quand Expresso déclaré d'utilité professionnelle ?

08 36 60 30 30 www.emessage.fr

117* (appel)



Expresso 
un service de
e*message

COMMUNIQUER. INSTANTANÉMENT, SIMULTANÉMENT, PROFESSIONNELLEMENT.

Bienvenue dans la vie.com : afin que tout le monde ait accès à internet, France Télécom ouvre partout en France des espaces multimedias. France Télécom a déjà ouvert dans de nombreuses villes en France des espaces comme le "Mulot Futé" à Paris. Bien entendu, d'autres suivront.

www.francetelecom.com

 **france telecom**
bienvenue dans la vie.com

combiner tchat et "chat"

Photo : PH - Combiner discussions et forums de discussions sur internet



SÉCURITÉ Sous l'impulsion du ministère de l'intérieur, la deuxième phase de la généralisation de la police de proximité à l'ensemble du territoire entre en application. Cette opération

devrait concerner, à la fin de l'année, 975 communes et 22 millions d'habitants. ● L'OBJECTIF prioritaire du gouvernement est, par des efforts de communication interne, de convaincre les

policiers concernés du bien-fondé de cette réforme et de renforcer leur cohésion. ● DANS LE QUARTIER dit « sensible » des Hauts-de-Rouen, la police de proximité cherche au quoti-

dien à lutter contre le sentiment d'insécurité. « Des policiers plus présents, c'est une bonne chose », se félicite une commerçante, tandis qu'un jeune fanfarone : « Ils servent à rien et ils

ont peur. » ● LES OFFICIERS des divisions de la police judiciaire parisienne (DPJ) voient d'un mauvais œil leurs collègues de la police urbaine de proximité (PUP) empiéter sur leur terrain.

Dans les quartiers sensibles, la police de proximité à l'épreuve du terrain

Mesure phare du gouvernement pour lutter contre la délinquance, la police de proximité entre dans sa deuxième phase de déploiement.

Dans la cité des Hauts-de-Rouen, où elle est en place depuis octobre 2000, cette nouvelle unité est confrontée au manque de moyens et à l'hostilité des jeunes

ROUEN

de notre envoyé spécial
Rue César-Franck, dans le quartier de la Grand-Mare. Le véhicule de la police passe au ralenti devant

REPORTAGE

Les « proximiens » patrouillent dans le quartier sous l'œil goguenard des jeunes

un groupe d'immeubles HLM décrépis. « C'est là que ça chauffe en ce moment », commente René Gendre, gardien de la paix en poste depuis vingt-deux ans dans le secteur des Hauts-de-Rouen, l'un des quartiers réputés sensibles de Rouen (Seine-Maritime). Trois jeunes sortent de l'un des immeubles, casquettes sur la tête et écharpes relevées jusqu'au nez. Ils passent au large, en pressant le pas. « Ceux-là, on les connaît bien. Ce ne sont pas de grands bandits, mais ils pourrissent la vie de la population, et là notre aussi », déplore le gardien de la paix, cheveux grisonnants et lunettes posées sur le front.

Depuis plusieurs mois, les « proximiens » essaient de mettre la main sur une dizaine d'adolescents qui dégradent les halls d'immeuble et font les quatre cents coups dans le quartier. Déjà interpellé à deux reprises, le petit groupe continue à sévir, explique René, en pestant contre la

lourdeur des procédures et les remises en liberté. « On n'arrive pas à les prendre. Ils jouent à cache-cache avec nous. Ils font un peu de provocation et s'arrêtent juste à la limite, pour qu'on ne puisse pas les embarquer, s'agace le policier. Au quotidien, ça finit par prendre la tête ; parfois, on a envie de les bousculer. »

Parfaitement connu des jeunes du quartier, le parcours de la patrouille s'effectue sous le regard goguenard ou indifférent des groupes présents au pied des immeubles en cette fin d'après-midi de vacances scolaires. « Ça nous arrive de nous faire caillasser et insulter, mais ils savent qu'on les connaît et qu'on peut les retrouver. C'est aussi ça l'avantage de la police de proximité », explique Laurence Jeanne-Dit-Fouque, affectée aux Hauts-de-Rouen depuis cinq ans. Au volant de l'unique véhicule dont disposent les policiers du secteur, un break « fatigué », la gardienne de la paix déplore l'insuffisance des moyens matériels et des effectifs. « On a le sentiment qu'on nous demande de faire de la police de proximité sans nous en donner les moyens », assène la policière.

« DU BLEU DANS LA RUE »

Sur vingt-deux policiers affectés au poste des Hauts-de-Rouen, onze sont des adjoints de sécurité (ADS), emplois-jeunes aux pouvoirs très limités. Assis à l'arrière du véhicule de patrouille, Cédric,

âgé de vingt-quatre ans, ADS depuis presque deux ans, s'avoue désabusé : « On ne sert pas à grand-chose, on fait de la présence, c'est tout. Ça fait du bleu dans la rue. » Censés être davantage présents sur le terrain grâce à des patrouilles effectuées à pied, les « proximiens » doivent aussi recueillir les plaintes et suivre les procédures. « Actuellement, il y a seulement six titulaires qui font vraiment de la police de proximité en tournant à pied dans le secteur, et, en réalité, chaque titulaire ne le fait que deux jours par semaine, constate René Gendre. Tout le monde est conscient que c'est largement insuffisant par rapport à la superficie et à la population du quartier. »

Véritable ville dans la ville, les Hauts-de-Rouen comptent près de 18 000 habitants, enclavés sur un plateau au nord de l'agglomération et partagés entre des zones semi-pavillonnaires comme les Sapins et la Grand-Mare et de grands ensembles HLM, minés par la pauvreté et le chômage, comme le quartier Châtelet-Lombardie. C'est là qu'ont eu lieu, en 1994, des émeutes qui ont définitivement donné aux Hauts-de-Rouen son image de zone sensible. Depuis, le quartier a fait l'objet de nombreux projets de réhabilitation et il figure dans le grand projet de ville (GPV) de l'agglomération rouennaise, d'un montant de 400 millions de francs. Les Hauts-de-

Rouen demeurent néanmoins une zone de relégation, associée aux phénomènes de violence urbaine et de délinquance.

LOGIQUE DE RECONQUÊTE

C'est dans ce contexte que la police de proximité a été mise en place, dans le quartier, en octobre 2000, à la suite d'un contrat local de sécurité (CLS). L'objectif, selon la hiérarchie locale, consiste à lutter contre le sentiment d'insécurité, dans une logique de reconquête du terrain en matière de délinquance. « La police de proximité, ça ne veut pas dire se faire cracher dessus sans rien dire. S'il y a un délit, on réprime : on n'est ni éducateurs ni assistantes sociales », martèle le capitaine Fabrice Klammers, chef du poste de police des Hauts-de-Rouen. Selon lui, le dispositif commence à faire sentir ses premiers effets positifs, sous la forme d'une stabilisation, voire d'une baisse de la délinquance.

Habitants, commerçants et gardiens d'immeuble expriment des avis plus nuancés sur l'apport de la police de proximité dans la vie du quartier. « Les policiers, on les voit tourner, mais ils ne montent jamais dans les cages d'escalier. C'est là que ça se passe, les problèmes », lâche un concierge de la rue Henri-Dunant, dans le quartier du Châtelet. « Régulièrement, il y a des jeunes qui squattent. Ils mettent la musique à fond, fument du shit et

boivent de la bière. C'est une minorité, mais les locataires ne peuvent pas dormir et ils n'osent pas sortir », se plaint le gardien.

Dans les boutiques du centre commercial, cibles privilégiées des cambriolages et des agressions, le constat est souvent sévère. « Je vois plus les policiers qu'avant, mais pas au moment où on a besoin d'eux », estime Pierrette Soumbou, responsable d'un restaurant associatif et victime d'une agression, en novembre 2000, à la sortie de l'établissement. « Il était à peine 19 heures ; il n'y avait aucun policier dans la rue et le poste était fermé », se souvient M^{me} Soumbou. Installée dans le quartier depuis presque vingt ans, la mère de famille estime que la situation s'est néanmoins améliorée. « L'insécurité a un peu diminué, il y a moins de voitures cabossées sur le parking du centre commercial, souligne M^{me} Soumbou. Pour moi, des policiers plus présents, c'est une bonne chose. Mais il faudrait que cela soit ressenti comme un bienfait par l'ensemble de la population. Les jeunes, eux, voient la police comme une force d'oppression, cela risque d'exacerber les tensions. »

Souvent désignés comme les principaux fauteurs de troubles, les jeunes du quartier considèrent les policiers qui patrouillent à pied dans le quartier avec une indifférence teintée d'ironie. « Je passe à côté, je les calcule même pas. Ils servent à

rien et ils ont peur. Ils sont toujours trois ou quatre, et quand ils se font insulter ou caillasser, ils continuent leur chemin », fanfarone Bouba, dix-neuf ans, qui habite le quartier du Châtelet. « Des policiers soi-disant plus proches, c'est pas possible ici. C'est une petite guerre entre nous, on sait qu'ils nous aiment pas, et nous, on les aime pas non plus », affirme le jeune homme, encore lycéen. « De toute façon, ces policiers, ils servent à tout balancer. On va discuter avec eux, et puis, quand on va faire une connerie, ils vont tout savoir sur nous », affirme Mourad, vingt et un ans.

DIALOGUE NON RENOUÉ

Pour Farid Djoubri, ancienne figure des jeunes du quartier devenu éducateur professionnel chargé d'un projet d'insertion, « la police de proximité est proche physiquement, mais elle ne renoué pas le dialogue avec les jeunes et elle ne renoué pas l'image qu'ils ont de la police ». Selon lui, elle ne constitue qu'une réponse sécuritaire à un malaise aux causes avant tout sociales et économiques : « Mettre plus de policiers, c'est traiter le problème en surface. Si vous donnez un boulot à ces jeunes, ils ne sont plus dans la rue pour balancer des cailloux sur les policiers ou pour gêner la petite vieille qui va acheter son pain. »

Frédéric Chambon

La suite du déploiement comporte des ajustements pour les cités

LA DEUXIÈME PHASE de généralisation de la police de proximité à l'ensemble du territoire entre peu à peu en application. Cette réforme prévue de longue date marque, pour le ministère de l'intérieur, un retour à une gestion plus ordinaire de la sécurité, après que celle-ci eut été placée au cœur de la campagne des élections municipales et eut provoqué un débat parlementaire houleux sur le projet de loi gouvernemental sur la sécurité au quotidien. Loin des roulements de tambour médiatiques des assises natio-

nales de la police de proximité, qui avaient marqué, le 30 mars 2000, le lancement du projet, la Place Beauvau a choisi, cette fois, de privilégier la communication interne. Treize réunions régionales, dont trois ont déjà été tenues à Lyon (Rhône), Toulouse (Haute-Garonne) et Rennes (Ille-et-Vilaine), sont prévues d'ici à la fin du mois de juin pour mobiliser les policiers concernés par l'opération. Celle-ci touche 621 communes, 80 départements et 11,5 millions d'habitants. À la fin de l'année, à l'issue de la

mise en œuvre progressive de cette deuxième vague, ce sont au total 975 communes, 90 départements et 22 millions d'habitants qui seront passés sous le régime de la police de proximité.

L'objectif prioritaire est aujourd'hui de convaincre les policiers concernés par le nouveau mouvement de bien-fondé de la réforme et de renforcer leur cohésion, tant la réussite de la police de proximité est liée, aux yeux du ministère de l'intérieur, à l'engagement des fonctionnaires. Dans ce but, l'administration a confié à un cabinet de consultants l'organisation de réunions locales, qui s'ajoutent aux rassemblements régionaux. Sous forme de tables rondes d'une journée, elles visent à mieux expliquer les objectifs poursuivis par la proximité.

Comme lors de la première phase, environ 10 000 personnes (6 000 gardiens de la paix et 4 000 à 4 500 adjoints de sécurité) seront associées à cette nouvelle étape. Enfin, en septembre, des assises nationales destinées aux commissaires de police et chefs de service seront consacrées au « nouveau management dans le cadre de la police de proximité ».

EFFORT DE COMMUNICATION

À côté de cet effort de communication, le ministère de l'intérieur s'est engagé à fournir des moyens supplémentaires. Cette question, qui se cristallise sur les effectifs, est la principale critique adressée par les syndicats de police à une réforme dont le principe est plutôt accepté. 500 agents administratifs seront recrutés pour remplacer les gardiens de la paix réaffectés à des tâches de police. 619 bureaux de police ou points de contact vont au total être créés dans les zones les plus sensibles, dans l'espoir de rapprocher les fonctionnaires de la population. Après le vote du projet de loi sur la sécurité au quotidien, les pouvoirs des adjoints de sécurité (ADS) – les emplois-jeunes de la police nationale, dont le rôle est considéré comme prioritaire dans les dispositifs de proximité – seront renforcés. Une dotation supplémentaire de 6 millions de francs sera affectée à l'achat de matériel.

Au vu des résultats de la première phase de généralisation, évalués par des rapports de l'inspection générale de la police nationale

(IGPN), des ajustements ont été décidés. Ils concernent prioritairement les quartiers les plus difficiles et sont détaillés dans une note adressée le 21 février aux préfets par la direction générale de la police nationale (DGPN).

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Prenant acte de la difficulté à exercer dans ces quartiers – blessures physiques, brûlures, caillassage des policiers –, la DGPN autorise le recours à des équipements de sécurité. Les policiers de proximité pourront être dotés de protections : casques à visière, chasubles ignifugées, extincteurs. Après formation, et sous réserve d'entraînement régulier, des tomfats – bâtons de défense – pourront leur être attribués, ainsi que des flashballs, à utiliser dans le cadre de la légitime défense.

La note tire également la leçon des expériences menées dans les quartiers en difficulté dans la première phase. Elle préconise à la fois de mobiliser un nombre suffisant de policiers, sous peine d'inefficacité, de répartir les gardiens de la paix dans tout le quartier, plutôt que de les concentrer en un seul point, de ne pas abandonner les lieux à la fin de la journée, en maintenant la présence de policiers pendant la nuit.

Les autres mesures avancées par la DGPN reprennent des recommandations déjà exprimées à plusieurs reprises par Daniel Vaillant et Lionel Jospin, lors du conseil de sécurité intérieure du 30 janvier, et dans le cadre des « opérations ciblées » mises en place pour lutter contre l'économie souterraine en pleine expansion dans les cités sensibles (*Le Monde* du 27 avril). Elles visent à renforcer la coopération entre les différents services de police – renseignements généraux, police judiciaire, police aux frontières, compagnies républicaines de sécurité (CRS) –, notamment pour la lutte contre les trafics et usages de stupéfiants. Place Beauvau, le lancement de cette deuxième étape de la police de proximité, qui sera suivie d'une dernière vague au début de l'année prochaine, est plus que jamais présentée comme la dernière chance de la police nationale. En cas d'échec, insiste-t-on, la voie serait ouverte aux polices municipales.

Pascal Ceaux

A Paris, la concurrence crée un malaise au sein de la police judiciaire

AU SIÈGE de la troisième division de police judiciaire, avenue du Maine, à Paris, l'ascenseur est devenu le symbole du malaise. Depuis plusieurs mois, il est en panne. Et les réparations se font toujours attendre. Les récriminations des policiers n'y ont rien fait, tout comme les inscriptions vengeresses apposées sur les portes de l'engin déficient. « Lorsqu'une personne vient ici en voiture, elle se gare au cinquième sous-sol ; et pour atteindre nos bureaux, elle doit monter à pied au septième étage », raconte le capitaine Alain Delhoume, délégué local du Syndicat national des officiers de police (SNOP). Et s'il n'y avait que l'ascenseur...

Selon M. Delhoume, ses collègues se demandent aujourd'hui « à quoi [ils] servent ». Diminution des effectifs, baisse du niveau des affaires traitées, les policiers des trois divisions de police judiciaire (DPJ) parisienne se présentent comme les principales victimes de la police de proximité. Mise en place dès avril 1999, cette dernière est accusée d'empiéter sur leur terrain sans en avoir forcément les compétences. Les policiers de proximité s'occupent, depuis l'entrée en application de la réforme, des petites affaires judiciaires, qui n'engagent pas d'enquêtes approfondies. « Ils n'ont pas l'habitude des enquêtes de police judiciaire, leurs procédures sont remplies d'erreurs », affirme le commandant Yannick Chantal, du groupe criminel, délégué de Synergie officiers. Le résultat est qu'on nous demande souvent de rattraper leurs erreurs. »

Spécialisés dans la lutte contre la moyenne délinquance, les officiers des DPJ ont le sentiment que leur travail est dévalorisé. « Récemment, raconte le capitaine Delhoume, nous avons travaillé sur le cas d'une mineure qui avait été violée par son père. Devant une fonctionnaire des affaires sociales qui la recevait quelques semaines plus tard, la mère de la victime a indiqué qu'il y avait des cartons dans la cave, et peut-être des cadavres dedans. Il nous a été demandé d'aller vérifier l'existence éventuelle de ces cadavres ! »

Les craintes des officiers ont été renforcées par les intentions prêtées à la police urbaine de proxim-

ité (PUP) d'obtenir le rattachement des DPJ à leur direction, en dépit de la spécificité de leur travail. « La PUP est efficace pour accueillir le public ou pour traiter les affaires de flagrants délits, reprend le commandant Chantal. Elle n'est pas capable de remonter les filières, d'identifier les auteurs de délits ou de crimes plus complexes. En 2000, nous avons traité d'environ 80 affaires de viols ; la moitié venait des policiers de la PUP. Elles ne tenaient pas la route. »

« Ils n'ont pas l'habitude des enquêtes de police judiciaire », se plaint un commandant

Cette effervescence policière a gagné, selon les syndicats, les rangs de toutes les divisions, qui rassemblent au total environ 200 policiers. « Il est évident que les enquêteurs ne veulent pas être rattachés à la police de proximité », raconte un responsable de la 2^e DPJ. Il faut s'en tenir aux protocoles d'accord qui organisent le partage du travail entre la PUP et nous. Ici, nous avons des arrondissements sensibles – les 18^e, 19^e et 20^e – et, sur le premier trimestre de l'année, nous avons fait 30 % d'affaires en plus que l'année dernière. »

Pour tenter de rassurer les officiers des DPJ, la préfecture de police s'est engagée à ne pas toucher aux structures de la police judiciaire parisienne. La direction de la PJ s'interroge cependant sur les manières d'améliorer l'efficacité des services dans la lutte contre la délinquance. Le commissaire divisionnaire François Jaspard, responsable des DPJ, a demandé à ses subordonnés de lui proposer des projets de restructuration des effectifs. « Il s'agit d'optimiser nos efforts pour assurer une meilleure réponse aux attentes de la population en matière de répression de la délinquance », assure-t-il.

P. Ce.

GRAND JURY
RTL Le Monde LCI

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

avec
PATRICK COHEN - RTL
PATRICK JARREAU - LE MONDE
PIERRE-LUC SÉGUILLON - LCI

DIMANCHE
18H30

SUR

RTL & **LCI**

Être dans les airs comme
un poisson dans l'eau.



Pour nous, s'envoler représente aussi la perfection et la passion. C'est pourquoi chez Lufthansa, nous vous proposons avec nos partenaires membres de Star Alliance plus de 815 destinations à travers le monde, et vous offrons les meilleurs standards en matière de service et de technologie, au sol comme dans les airs. Ainsi, vous atteignez votre destination aussi ponctuellement, confortablement et agréablement que possible. Avec Lufthansa, vous allez vous sentir dans les airs comme un poisson dans l'eau. Informations et réservations auprès de votre agence de voyages ou au 0 820 020 030 (N° Indigo) ou www.lufthansa.fr

There's no better way to fly.*



Lufthansa

*Il n'y a pas plus belle façon de s'envoler.

MEMBRE DU RESEAU STAR ALLIANCE



Le tribunal administratif de Paris examine l'utilisation thérapeutique du cannabis

Le Mouvement de légalisation contrôlée demande à importer ce stupéfiant pour soulager des malades

Le tribunal administratif de Paris a examiné, jeudi 3 mai, les requêtes présentées par le Mouvement de légalisation contrôlée (MLC), ainsi que

par cinq malades visant à autoriser l'utilisation thérapeutique du cannabis. Le commissaire du gouvernement a proposé le rejet de ces deman-

des qui s'appuient sur une convention de l'ONU de 1961, estimant ce texte inapplicable en l'occurrence. La décision sera rendue le 29 mai.

DES PERSONNES atteintes de maladies incurables pourront-elles prendre, en toute légalité du cannabis pour soulager leurs souffrances ou retrouver l'appétit ? C'est la question posée au tribunal administratif de Paris, qui examinait, jeudi 3 mai, cinq requêtes, quatre présentées par des malades et une cinquième par le Mouvement de légalisation contrôlée (MLC), présidé par l'avocat Francis Caballero. Une décision favorable du tribunal administratif constituerait une première en France. D'emblée, l'avocat du MLC, M^{re} Bruno Illouz, a souligné que le tribunal n'avait pas à se prononcer sur une éventuelle légalisation du cannabis, ni à enlever à cette substance son statut de stupéfiant, mais qu'il s'agissait de tenir compte de l'état de la science et des publications de plus en plus nombreuses reconnaissant son intérêt thérapeutique.

Le MLC avait adressé par lettre recommandée avec accusé de réception datée du 9 janvier 1998 une lettre sollicitant du ministre de la santé, Bernard Kouchner, une demande d'autorisation d'importation de 10 kilogrammes de cannabis en provenance de Suisse

à des fins thérapeutiques. La demande était formulée « *dans l'intérêt d'une dizaine de personnes, adhérentes du MLC, qui utilisent déjà le cannabis dans leur vie quotidienne pour soulager des maladies et affections diverses : épilepsie, séropositivité, glaucome, alcoolisme, acouphènes* ». Cette démarche se situait dans le cadre de l'article 31 de la Convention unique sur les stupéfiants de l'ONU de 1961, qui autorise leur importation et leur exportation à des fins médicales et scientifiques, a expliqué M^{re} Illouz. Le MLC, avec le concours de plusieurs médecins spécialisés, entendait assurer le « *suivi socio-thérapeutique de l'expérience de distribution contrôlée d'herbe de cannabis à des fins médicales* ». Cette lettre n'a pas reçu de réponse, pas plus que celles envoyées parallèlement à titre individuel par onze adhérents du MLC, ce qui a fait naître, quatre mois plus tard, selon le droit administratif, une décision implicite de rejet du ministre, ainsi que du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afsaps). C'est cette décision qu'ont atta-

quée, le 9 juillet 1998, MM. Olivier Pikety, Jean-Claude Maffait - tous deux décédés depuis -, Gilles Coia, Didier Robert, ainsi que le MLC.

Trois points sont au cœur des débats : la compétence du ministre de la santé pour le classement de la plante cannabis ; la latitude pour la France d'accorder une autorisation d'importation de cannabis au regard de la Convention de l'ONU sur les stupéfiants dont elle est signataire ; enfin, le refus opposé à la demande d'importation à des fins thérapeutiques.

CLASSER LA PLANTE

Selon M^{re} Illouz, à la différence des médicaments, aucun texte dans le Code de la santé publique ne désigne le ministre de la santé pour classer une plante parmi les stupéfiants. Le commissaire du gouvernement, Alain Guedj, a estimé « *vain* » le débat sur ce point, précisant que les articles cités du code de la santé publique, notamment l'article R. 5181 « *visent aussi le cannabis* ». M. Guedj a de même affirmé que « *l'erreur manifeste d'appréciation que constituerait le fait de classer le cannabis parmi les stupéfiants dépourvus*

d'action thérapeutique n'était établie par aucune pièce du dossier » et que ce classement était, en revanche « *établi par une convention internationale* ».

Réaffirmant que la France était tenue de respecter la Convention unique de 1961, le commissaire du gouvernement a considéré que la demande du MLC n'entraîne pas dans les cas de dérogation prévus par ce document. Ce texte prévoit que les parties signataires peuvent lever l'interdiction pour les « *quantités qui pourront être nécessaires exclusivement pour la recherche médicale et scientifique, y compris les essais cliniques avec lesdits stupéfiants, qui devront avoir lieu sous la surveillance et le contrôle direct de ladite partie ou être subordonnés à cette surveillance et à ce contrôle* ». Pour Alain Guedj, le MLC n'a pas qualité pour organiser ce type d'essai - un point de vue que contestait le conseil de l'association. Le commissaire du gouvernement a proposé au tribunal de rejeter les requêtes du MLC et de ses adhérents. La décision a été mise en délibéré au 29 mai.

Paul Benkimoun

Le Sénat adopte la proposition de loi anti-sectes

SANS SURPRISE, la proposition de loi « *tendant à renforcer la prévention et la répression à l'encontre des groupements sectaires, portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales* » a été adoptée par le Sénat, jeudi 3 mai. Le texte, présenté par le sénateur des Yvelines Nicolas About (apparenté RI), était examiné en deuxième lecture, après son adoption par l'Assemblée nationale le 22 juin 2000 (*Le Monde* du 4 mai). La garde des sceaux, Marylise Lebranchu, a fait savoir, au cours du débat général, que le gouvernement était favorable, « *sous quelques réserves* », à cette « *importante proposition de loi* ». Pour la ministre, les modifications apportées au texte au cours de la navette, et surtout le remplacement du délit de manipulation mentale par une extension du délit d'abus de faiblesse, permettent « *de lutter contre les dérives sectaires sans porter atteinte à la liberté de conscience* ».

« PROTÉGER LES PLUS FAIBLES »

Rapporteur de la proposition de loi, le sénateur About a affirmé que son texte ne portait pas « *atteinte à la liberté de croyance et d'association* ». Le sénateur (PS) du Val-de-Marne Serge Lagache a apporté le soutien du groupe socialiste. En revanche, Daniel Hoeffel (Bas-Rhin), représentant le groupe Union centriste, a fait part de ses « *scrupules* » : « *Qu'est-ce qu'une secte ? La notion dangereuse de manipulation mentale a été heureusement abandonnée,*

mais ne va-t-elle pas resurgir autrement ? A quoi bon rajouter des dispositions législatives et réglementaires à celles qui existent déjà ? »

Mais les critiques les plus virulentes sont venues du sénateur (RPR) de Paris, Michel Caldaguès. A propos du phénomène sectaire, « *on n'est pas loin des procès en sorcellerie du Moyen Age !* », s'est-il exclamé. « *J'ai relevé dans le compte-rendu des débats de l'Assemblée nationale qu'une collègue s'est émue de la présence d'une représentante de certaine "Eglise" [Danièle Gounod, de la Scientologie] dans la tribune du public. Voilà qui rappelle une époque où l'on s'indignait de voir la présence de certaines catégories de personnes dans les lieux publics... J'ai connu le temps où notre pays a été privé de liberté et j'en ai gardé le sentiment qu'il ne faut pas mettre certains textes entre toutes les mains* ». Le sénateur de Paris, qui a voté contre la proposition de loi, a affirmé qu'il représentait « *une vingtaine de sénateurs* » partageant son avis. « *Nous faisons un texte pour protéger les plus faibles d'entre nous, c'est-à-dire nos enfants* », lui a rétorqué le sénateur About, qui a dédié sa proposition de loi à toutes les « *victimes* » des sectes.

M. Caldaguès a fait état de « *pressions* » exercées sur les assistants parlementaires, les enjoignant de ne pas « *entrer en discussion* » avec les représentants des sectes. D'autres sénateurs ont affirmé, en sens inverse, avoir été l'objet d'un « *intense lobbying de la part des sectes* » :

« *Nous avons tous reçu une série de mails de protestation* », a constaté le sénateur Lagache, qui s'est déclaré « *choqué* » de l'intervention de cinquante parlementaires du Conseil de l'Europe et de celle du sous-secrétaire d'Etat américain aux droits de l'homme, demandant au Sénat de différer l'adoption de la proposition de loi. « *Les pressions dont nous avons fait l'objet depuis des mois me convainquent que nous avons raison de voter ce texte* », a tranché pour sa part Christian Bonnet, sénateur (RI) du Morbihan.

« RÉGULATION SOCIALE ET ÉTHIQUE »

Dans le détail de la proposition de loi, le principal débat a porté sur la faculté accordée aux maires d'interdire l'installation de sectes dans un périmètre de 200 mètres autour des « *établissements sensibles* » (écoles, hôpitaux, maisons de retraite...). Nicolas About souhaitait la suppression de cette disposition, estimant que le maire « *n'avait pas les moyens d'exercer cette interdiction* ». Le groupe communiste voulait que ce pouvoir soit accordé au préfet, « *mieux informé* ». Les sénateurs ont finalement suivi le rapporteur, contre l'avis du gouvernement.

Marylise Lebranchu s'est félicitée de l'adoption de ce texte « *de régulation sociale et éthique* ». La proposition de loi devrait passer en seconde lecture devant l'Assemblée nationale à la fin du mois de mai.

Xavier Ternisien

Une femme soupçonnée d'avoir transporté des fonds pour le RPF mise en examen

LES JUGES Philippe Courroye, Isabelle Prévost-Desprez et Michèle Vaubaillon, chargés des deux informations judiciaires sur le financement du Rassemblement pour la France (RPF) ouvertes, en marge de l'affaire Falcone, le 19 avril, par le parquet de Paris, ont mis en examen, lundi 30 avril, Natalia Kotliaroff, pour « *infraction à la législation sur le financement politique* ». D'origine russe, M^{me} Kotliaroff est soupçonnée d'avoir convoyé des fonds destinés au financement illégitime du parti présidé par Charles Pasqua.

Lors de son audition par les policiers, le 10 avril, une ancienne collaboratrice de Bernard Guillet - conseiller diplomatique de Charles Pasqua -, Sabine de la Laurencie, avait décrit des remises d'espèces provenant de l'étranger au profit du RPF. Elle avait notamment indiqué qu'une certaine « *Natacha* »,

membre de l'association France-Sibérie-Russie, présidée par M. Guillet - mis en examen pour « *recel d'abus de biens sociaux* » le 12 avril -, s'était « *rendue au Luxembourg dans la première quinzaine de février 2001* » afin de recueillir des fonds auprès d'un homme d'affaires irakien, Nasir Abid. « *Natacha s'est vu confier cette mission parce que M. Alain Robert, proche de M. Pasqua, l'a présentée comme personne de confiance* », avait indiqué M^{me} de la Laurencie.

Lors de son interrogatoire, M^{me} Kotliaroff a reconnu avoir rendu visite à M. Abid à cette date, mais a contesté avoir rapporté des espèces. Elle se serait déplacée pour obtenir des renseignements en vue de l'ouverture de comptes bancaires. Interrogée sur un bordereau des douanes, découvert à son domicile, indiquant qu'elle avait été trouvée à l'aéroport de Roissy, en 1997, en possession de 122 000 dollars, elle a indiqué qu'il s'agissait d'une somme émanant du conglomérat russe Gazprom. Cette société l'aurait mandatée afin d'effectuer à Paris des achats destinés à des cadeaux d'entreprise. Sollicitée par *Le Monde*, M^{me} Kotliaroff a indiqué n'être « *pour rien dans cette affaire* » et ne pas comprendre « *pourquoi on tente de l'impliquer* ».

Par ailleurs, dans le volet principal de l'affaire Falcone, les juges ont fait part de leur impatience au procureur de la République à Paris, Jean-

Pierre Dintilhac. Dans un courrier du 23 avril, les magistrats s'étonnent de n'avoir reçu toujours aucune réponse de l'Etat d'Israël concernant l'exécution du mandat d'arrêt visant l'un des acteurs principaux de l'« *Angolagate* », l'homme d'affaires d'origine russe Arcadi Gaydamak, et demandant au parquet de les aider à « *résoudre les obstacles éventuels à l'exécution de ce mandat* ».

PROVOCATIONS DE M. GAYDAMAK

Visé par un mandat d'arrêt international depuis le 6 décembre 2000, M. Gaydamak se trouve depuis cette date en Israël, où il a trouvé refuge. Dans un premier temps, il s'agissait pour lui d'effectuer sa « *période de réserve* » dans l'armée israélienne - M. Gaydamak est citoyen israélien, même s'il possède également des passeports français, angolais et canadien (*Le Monde* du 9 décembre). Cette période, d'une durée de trois mois, a pris fin le 1^{er} mars. Officiellement en fuite depuis cette date, M. Gaydamak n'en est pas moins médiatiquement très présent. L'homme d'affaires, qui conteste la validité des poursuites engagées à son encontre par la justice française, a accordé ces dernières semaines de nombreux entretiens à différents médias.

Ces déclarations, dont plusieurs étaient télévisées, semblent avoir été vécues comme autant de provocations par les magistrats instructeurs, comme ils le soulignent dans leur courrier au procureur,

qu'ils concluent en signalant que M. Gaydamak est « *parfaitement localisable et localisé* ». Les juges paraissent estimer que, à défaut d'extraire M. Gaydamak, la justice israélienne aurait dû, à tout le moins, l'interroger sur les faits qui lui sont reprochés, ce qui n'a pas été le cas. Le 5 mars, les magistrats avaient lancé un nouveau mandat d'arrêt détaillant plus largement les charges pesant sur l'homme d'affaires, notamment poursuivi pour « *blanchiment, blanchiment aggravé, abus de biens sociaux, abus de confiance, fraude fiscale, commerce d'armes illicite* ».

Chargé de la diffusion des mandats d'arrêt internationaux, le parquet de Paris a indiqué au *Monde* que « *plusieurs contacts* » avaient eu lieu récemment avec l'ambassade d'Israël sur le sujet. A la suite de ces entretiens, le ministère de la justice de l'Etat hébreu a adressé au parquet et aux juges, mercredi 2 mai, une série d'observations. Il est notamment indiqué que les faits de « *trafic d'armes* » ne sont pas poursuivis en Israël et que le délit de « *blanchiment* » n'existait pas au moment des faits visés par l'enquête. Les autorités judiciaires israéliennes affirment également que les mandats d'arrêt délivrés par les juges comportent des imprécisions qu'elles souhaitent voir lever.

Fabrice Lhomme

► www.lemonde.fr/angolagate

Un ancien nationaliste corse mis en examen dans une affaire de détournement de fonds

Alain Orsoni aurait profité d'une faillite frauduleuse

L'ANCIEN dirigeant nationaliste Alain Orsoni a été mis en examen, jeudi 3 mai, pour « *recel de banqueroute frauduleuse* », par le juge d'instruction d'Ajaccio Jean-Michel Gentil, dans l'affaire de la faillite du groupe Société des automobiles Casanova (SDAC), dirigée par Gilbert Casanova, alors président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Corse-du-Sud. Ancien leader du Mouvement pour l'autodétermination (MPA), interlocuteur du gouvernement Rocard lors de la préparation du statut Joxe pour la Corse, M. Orsoni, retiré dans les affaires entre la Corse, l'Espagne et l'Amérique du Sud, avait jusqu'à ces dernières semaines échappé aux foudres de la justice. Condamné, le 2 mai, par la cour d'appel de Paris à un an d'emprisonnement avec sursis pour organisation frauduleuse d'insolvabilité, il est, cette fois-ci, soupçonné d'avoir reçu indûment des fonds de la SDAC.

Il a, par ailleurs, été interrogé sur la perception d'un prêt accordé par la CCI. Cette affaire lève le voile sur le financement des organisations nationalistes et de leurs responsables, ainsi que sur l'usage singulier des fonds dont disposait M. Casanova. M. Orsoni a été placé sous contrôle judiciaire. Il doit s'acquitter d'une caution de 100 000 francs.

Au cours de son enquête, ouverte en avril 1999, sur la déconfiture suspectée de la concession automobile de M. Casanova, pilier du MPA et relais occasionnel, à la tête de la CCI, entre le gouvernement Juppé et la mouvance nationaliste, la justice a mis en lumière, au sein de la SDAC, près de 32 millions de

francs de détournements depuis 1989. De somptueuses dépenses d'ordre personnel, la rénovation d'un bateau de plaisance, la pension alimentaire de l'ex-concubine de M. Casanova, les frais de mariage de son fils auraient largement amputé la trésorerie de la société.

Les policiers ont également découvert deux chèques, émis par la SDAC, datés de 1994 et 1996, au nom d'Alain Orsoni, dont le montant total de 80 000 francs a été versé sur le compte personnel de ce dernier. La justice paraît estimer que ce financement était contraire aux intérêts de l'entreprise et aurait aggravé sa situation comptable. M. Orsoni, devant le magistrat, a indiqué, selon son avocat, M^{re} Antoine Sollacaro, qu'il n'avait jamais su que cet argent provenait des comptes de la SDAC. « *Il conteste les faits qui lui sont reprochés*, nous a assuré son avocat. *Il avait simplement demandé une aide à un ami dans une période agitée au cours de laquelle le MPA était impliqué dans une guerre contre d'autres mouvements nationalistes.* » Dans les mêmes conditions, pour des motifs similaires et au cours de la même période, M. Orsoni a perçu un prêt, à 1 %, de 50 000 francs de la chambre de commerce et d'industrie. En théorie, ces conditions financières sont réservées aux seuls salariés de la CCI ou aux entreprises adhérentes, ce que M. Orsoni n'a pas nié, tout en précisant qu'il avait remboursé les sommes reçues.

Jacques Follorou

► www.lemonde.fr/corse

Le CSE rejette le projet de Jack Lang sur les langues régionales

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (CSE), consultatif, a rejeté, jeudi 3 mai, les textes favorisant le développement des langues régionales au sein du service public, présentés par Jack Lang le 25 avril (*Le Monde* du 27 avril). Le projet d'arrêté instituant un enseignement bilingue a obtenu 25 voix contre (syndicats UNSA, FO, Snalc et fédération de parents FCPE), 14 pour (CFDT et FSU) et 5 abstentions. Un amendement déposé par la FSU rend expérimentale la pratique de l'immersion (rejetée par 32 voix), qui organise la totalité de l'enseignement et de la vie scolaire en langue régionale. Le projet de décret créant les conseils académiques des langues régionales, organismes paritaires chargés d'accompagner le plan de développement ministériel, a aussi été rejeté (22 contre, 18 pour, 5 abstentions). Le CSE, où siègent les « *partenaires* » du système éducatif - parents, enseignants, élèves -, n'émet qu'un avis sur les réformes ministérielles.

Trois appels contre l'ordonnance du juge Halphen visant M. Chirac

L'ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL-ADJOINT de l'office HLM de Paris, François Ciolina, a interjeté appel, vendredi 4 mai, de l'ordonnance d'« *incompétence* » rendue le 25 avril par le juge Eric Halphen sur les faits reprochés à Jacques Chirac (*Le Monde* du 27 avril). Recueillies le 3 avril, les déclarations de M. Ciolina, mis en examen pour « *trafic d'influence* », fondent les « *indices* » relevés par le juge contre le chef de l'Etat. Les hommes d'affaires Georges Philippe et Henri Montaldo, également poursuivis, ont eux aussi relevé appel de l'ordonnance, qui a, de fait, interrompu l'enquête sur le « *volet* » visant M. Chirac. L'avocat de M. Ciolina, Jean-Marc Fédida, a expliqué son initiative par « *l'atteinte portée au principe constitutionnel de l'égalité des citoyens devant la loi et aux droits de la défense* ». Il estime en effet « *indissociables du reste du dossier* » les investigations visant « *celui qui est désigné comme l'inspirateur et le bénéficiaire d'un trafic d'influence* » et estime nécessaire de « *faire dire le droit par la Cour de cassation* » sur la question de la responsabilité pénale du président de la République.

DÉPÊCHES

■ POLICE : la petite délinquance a légèrement reculé, en 2000, dans 18 arrondissements de Paris, contre 11 en 1999 et 4 en 1998, a indiqué, jeudi 3 mai, la préfecture de police. Elle avait indiqué en janvier que la hausse globale de la délinquance était de 1,73 % en 2000 par rapport à 1999. La plus forte hausse de l'ensemble des crimes et délits se situe dans le 5^e arrondissement (+11,16 %), suivi du 19^e (+9,21 %).

■ ÉCOUTES : Pierre-Yves Gilleron, ex-policier membre de la cellule de l'Élysée, invoque la prescription dans l'affaire des écoutes téléphoniques de l'Élysée. « *La Cour de cassation*, a expliqué son avocat, M^{re} Olivier Metzner, *a clairement indiqué que le délai de prescription du délit d'atteinte à la vie privée courait à partir du moment de sa révélation. Or certains plaignants ont affirmé, dès le début des années 80, qu'ils étaient écoutés* ». Il a saisi la chambre de l'instruction.

■ Cinq jeunes gens ont été condamnés, jeudi 3 mai, par la cour d'assises des mineurs des Yvelines, à cinq ans de prison dont deux avec sursis pour viols collectifs sur une adolescente de quinze ans à Trappes (Yvelines). Le procès des sept accusés, qui résidaient dans la même cité que la victime et n'avaient aucun antécédent judiciaire, s'était tenu à huis clos.

■ FAMILLE : l'Union nationale des associations familiales (Unaf), qui regroupe la majeure partie des associations familiales françaises, a estimé, le 3 mai, qu'ouvrir l'adoption aux couples homosexuels serait « une erreur à ne pas commettre ». L'Unaf réagissait à la pétition de l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens, qui dénonce les discriminations liées à l'orientation sexuelle dans l'accès à l'adoption (*Le Monde* du 3 mai).

ARTELANO
Mobiliers contemporains
VENTE AU DEBALLAGE
FINS DE SERIE - 2^{ème} CHOIX
vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 Mai ainsi que le vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 Mai.
de 10 h à 17 h sans interruption
Autorisation préfectorale n° 2001/767

ENTREPOT ARTELANO
4, rue de Kéfir Z.I. Senia
94310 ORLY ☎ 01.46.87.86.20

En France, le prix de l'eau varie de 1 à 4

Pour la première fois, une étude conjointe du ministère de l'agriculture et de l'Institut français de l'environnement a été menée sur 5 000 communes, dont toutes les villes de plus de 10 000 habitants. Elle confirme de très fortes disparités d'un département ou d'une région à l'autre

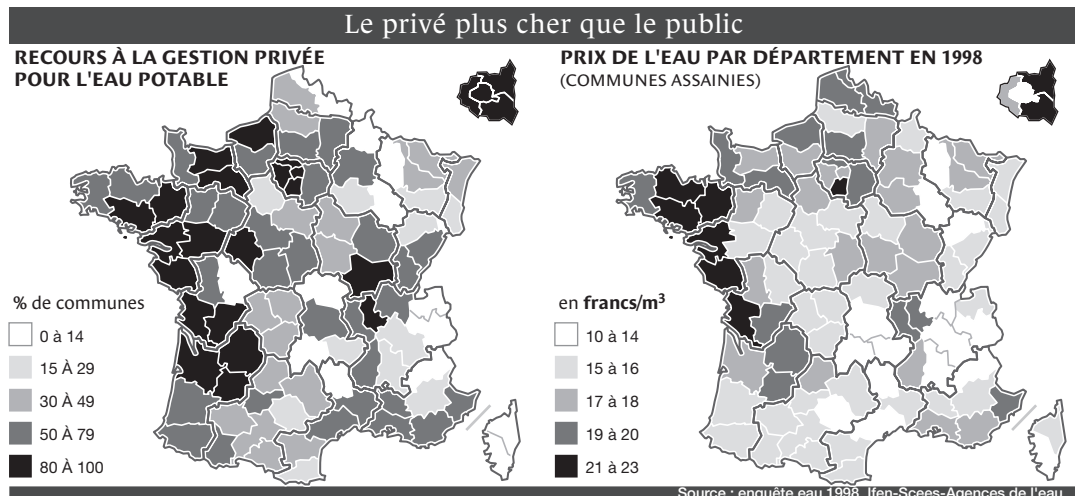
TOUS les Français ne paient pas le même prix pour un mètre cube d'eau, loin de là. Une étude statistique menée conjointement par l'Institut français de l'environnement (IFEN) et le Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du ministère de l'agriculture, rendue publique vendredi 4 mai, le confirme : même en écartant les 5 % de communes les plus chères et les moins chères, le prix varie de 5,20 à 20,70 francs le mètre cube ! Il dépend de la taille de la commune, de son degré d'équipement, du mode de distribution et d'assainissement, de la dispersion de l'habitat, de la difficulté d'accès à la ressource naturelle et de sa qualité.

L'enquête a été réalisée auprès de 5 000 communes, de décembre 1999 à avril 2000, sur les chiffres de 1998, en partenariat avec les agences de l'eau et grâce au réseau d'enquêteurs du ministère de l'agriculture. « *Jamais un échantillon aussi important n'a été étudié* », affirme Bernard Nanot, directeur du service statistique de l'Ifen. Il comprend 68 % de la population avec, notamment, toutes les villes de plus de 10 000 habitants.

COÛT DE L'ASSAINISSEMENT

L'objectif était de compiler des données éparpillées pour mettre en relation prix et services offerts. « *Nous observons des corrélations pas encore des liens de cause à effet* », précise M. Nanot.

Premier enseignement, « *pour minorer sa facture d'eau, mieux*



vaut choisir son lieu de résidence », souligne la publication du Scees, Agreste Primeur. Le prix varie fortement d'un département ou d'une région à l'autre. Dans les communes rurales de Haute-Normandie, les habitants paient plus de 23 francs le mètre cube, les Bretons environ 21 francs, tandis qu'en Auvergne le mètre cube est à 11 francs. La carte des prix par département, dans toutes les communes dotées d'un réseau d'assainissement (tout-à-l'égout), recoupe cette géographie : la ressource polluée, notamment dans l'Ouest, requiert plus de traitements que l'eau claire des montagnes du Massif central.

La taille des communes importe également. Quand elles sont petites (moins de 2000 habitants),

l'eau est moins chère. Non pas parce que la gestion des élus ruraux est meilleure que celle des citadins, mais parce que de nombreuses communes ne disposent pas de réseau d'assainissement. Le traitement des eaux usées est alors individuel (fosses septiques). Un quart des ruraux les utilisent. Or, dans une facture classique, le coût de l'assainissement est aussi élevé que celui de la fourniture d'eau potable. Une facture peu élevée n'est donc pas forcément synonyme de bonne gestion : « *si on envoie toutes les eaux usées à la rivière, la facture est forcément faible...* », précise M. Nanot.

Le mode d'organisation joue aussi un grand rôle. Une gestion intercommunale, est, paradoxalement, plus onéreuse qu'une ges-

tion communale (13 francs le mètre cube contre 16,70 francs). L'intercommunalité est pourtant fréquente. « *La sécurité de l'alimentation face à une ressource rare, difficile à mobiliser ou de mauvaise qualité pousse les municipalités à regrouper leurs moyens pour obtenir une distribution de qualité. Les plus petites communes opèrent plus facilement ce choix* », note l'étude de l'IFEN. La difficulté d'accès à la ressource peut en partie expliquer le renchérissement de la facture. Cependant, l'IFEN note que les économies d'échelle attendues de l'intercommunalité ne sont pas flagrantes. Trois communes sur dix choisissent d'organiser elles-mêmes la desserte en eau. Ce sont surtout des grandes villes. La gestion communale concerne

plus de la moitié de la population.

Le choix d'une gestion publique ou privée entre également en compte. Selon l'étude, l'écart de prix entre l'affermage (gestion privée) et la régie directe est de 27 % pour l'eau potable, 20 % pour l'assainissement. Si la gestion privée domine le secteur de l'eau potable, la gestion publique est plus importante dans l'assainissement. Le recours au privé est important dans les groupements intercommunaux de l'Ouest, sur les côtes touristiques et dans les zones très peuplées, où les contraintes sont nombreuses. Ce qui pousse sans doute les élus à se débarrasser d'une gestion épineuse, en la confiant à des entreprises privées.

Celles-ci affirment répercuter sur les factures des contraintes et des investissements exceptionnels. Cependant, la Lyonnaise des eaux a fait condamner l'Etat, mercredi 2 mai (Le Monde du 4 mai) par le tribunal administratif de Rennes, dans l'affaire de Guingamp. L'entreprise, attaquée par des Guingampais, et condamnée pour distribution d'eau polluée, a donc refusé d'assumer cette responsabilité.

Les grands groupes, au demeurant, se disent un peu las : « *depuis plusieurs années, les études sur le prix de l'eau ne cessent de se multiplier. En revanche, il n'y a pas de synthèse nationale sur la qualité de l'eau potable en France depuis 1995. Le sujet est pourtant aussi important que le prix. Cela confirmerait alors que les entreprises privées ont de meilleurs résultats en termes*

de qualité de l'eau que les régies », affirme Jean-Luc Tronchart, directeur de la clientèle à la Lyonnaise (Ondéo). « *Pourquoi ne prend-on pas en compte la logique de performance ?* », s'interroge de son côté La Générale (Vivendi Water).

TARIFS EN RECUL

Au-delà, les deux groupes se disent surpris par la différence des résultats entre l'étude de l'IFEN et d'autres études publiques, comme celle de la Direction générale de la consommation et de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF), qui ne porte, malgré tout, que sur 800 communes. Ainsi, pour la différence de coût régie municipale-délégation au privé, un rapport de la DGCCRF évoquait une différence de 13 % seulement, en forte baisse par rapport à 1992. Cette absence de cohérence, d'après Vivendi Water et Ondéo, peut être liée à plusieurs biais qui fausseraient l'analyse. Les deux groupes rappellent notamment qu'ils sont soumis à des charges et taxes (cotisations chômage, taxe professionnelle...), dont sont exonérées les villes. Enfin l'un comme l'autre soulignent que les études internationales, en particulier celles de l'OCDE, montrent que les prix pratiqués en France sont dans la moyenne des pays industrialisés, avec même un recul des tarifs français par rapport aux autres pays.

Gaëlle Dupont et Martine Orange

Les discussions

continuent sur le projet de contrat type

L'Association des maires de France (AMF) tient toujours à ce que son projet de contrat type de gestion déléguée des services d'eau, très critiqué par de nombreux experts, voie le jour (Le Monde du 7 avril). Officiellement, le texte devrait être rendu public « *prochainement* ».

Le 25 avril, Jean-Paul Delevoye, sénateur (RPR) du Pas-de-Calais et président de l'AMF, a rencontré Josy Moinet, président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), fédération qui est très réservée sur le projet de contrat. Les deux hommes ont reparlé du dossier. Ils ont décidé que le contrat, publié sous le sceau de l'AMF, ne pourrait pas s'imposer aux collectivités locales. Les deux présidents ont également cosigné une correspondance pour rappeler aux élus les principes fondateurs et les modalités d'intervention de Service public 2000. Société d'expertise commune à l'AMF et à la FNCCR, chargée d'aider les élus dans leurs négociations avec les groupes privés, celle-ci a été prise dans la tourmente des discussions autour des contrats d'eau.

La longue chaîne de production

● **On distingue quatre activités :** la production d'eau potable, sa distribution, la collecte des eaux usées et leur épuration en station avant rejet dans le milieu naturel. Chacune peut avoir une organisation différente.

● **La gestion de l'eau :** elle est de compétence communale. La collectivité peut l'exercer elle-même, ou à travers un syndicat intercommunal, ou encore la concéder à un exploitant privé. Dans un contrat d'affermage, l'entreprise exploite, entretient et surveille le renouvellement des installations. La collectivité décide et finance les investissements. Dans une concession, l'entreprise exploite et entretient les installations, prévoit leur renouvellement et le finance. Ce dernier type de contrats

a pratiquement disparu au profit de l'affermage.

● **Les volumes d'eau facturés :** en France, ils atteignaient en 1998 4 200 millions de mètres cubes, dont 575 millions pour les gros consommateurs (industriels, commerçants...). La consommation moyenne par petit consommateur est d'un peu plus de 60 m³.

● **Eaux usées :** 21 500 communes (59 %) disposent d'un réseau de collecte, soit 55,9 millions d'habitants (93 % de la population). 17 700 communes sont raccordées à une station d'épuration, soit 53,4 millions d'habitants (89 % de la population). Il y a en France 15 435 stations d'épuration. L'ensemble des boues d'épuration qui doivent être éliminées sont évaluées par l'enquête à près d'1 million de tonnes.

Une convention collective peut-elle limiter la concurrence ?

UNE CONVENTION collective des salariés peut-elle être un moyen de limiter la concurrence ? La Fédération nationale des collectivités concédantes et des régies (FNCCR) s'est posée, en juillet 2000, cette très sérieuse question, qu'elle a décidé de soumettre au Conseil de la concurrence. L'affaire remonte en 1998. A l'époque, la Générale et la Lyonnaise des eaux décident de promouvoir une convention collective, qui deviendra par la suite commune à tous les salariés des entreprises, grandes ou petites, travaillant dans les services concédés de l'eau.

Cette convention doit servir, selon ses promoteurs, à harmoniser des régimes très disparates et permettre une reprise des personnels dans les meilleures condi-

tions, en cas de changement d'exploitant.

L'extension de cette convention collective ne va-t-elle pas aboutir à une limitation de concurrence, s'émeut alors la FNCCR. La gestion du personnel est en effet très compliquée : les sociétés concessionnaires font travailler le personnel sur différents sites et imputent les charges, selon des règles souvent peu claires. Lors d'une remise en concurrence ou d'une perte de contrat, le gestionnaire ne pourrait-il pas être tenté de transférer des salariés qui ne relèvent pas de ce service, sans donner une vision réelle de l'économie du contrat ? Ce poste est fondamental, il représente en effet environ 50 % des charges d'exploitation d'un service délégué.

Dans son avis, rendu le 4 décembre 2000, le Conseil de la concurrence relève que « *l'extension [de la convention] (...) à tous les cas de reprise de contrats d'exploitation est de nature à aggraver les distorsions de concurrence entre les concessionnaires sortants et les soumissionnaires* ». En obligeant les candidats à reprendre tous les salariés qu'il souhaite, le gestionnaire « *peut dissuader les concurrents de présenter leur candidature* ».

Le Conseil souligne qu'il serait au moins souhaitable « *que l'avis d'appel d'offres soit accompagné d'un descriptif des emplois et des postes de travail ainsi que du montant des salaires et des charges qui devront faire l'objet du transfert* ».

M. O.

Rentrée scolaire avec les moyens du bord pour les inondés de la Somme

ABBEVILLE

de notre envoyé spécial

Juchés sur les épaules des militaires d'une unité du train de Toul (Meurthe-et-Moselle), les enfants

REPORTAGE

Au Rouvroy, l'école primaire fait l'effet d'un navire en perdition

du Rouvroy, un des quartiers les plus inondés d'Abbeville, ont repris le chemin de l'école jeudi 3 mai. Sortant un par un de chez eux, les écoliers ont été hissés dans des camions militaires, puis ils ont été transportés dans deux établissements scolaires de la ville, les écoles Jean-Zay et de Mencheourt, où on a les pieds au sec.

En équilibre sur le bout de la planche posée sur des parpaings au-dessus de l'eau, devant la façade de sa maison, Laura, huit ans, élève de CE 2, s'inquiète avec sa mère. Elle a loupé le camion de ramassage parce qu'elle a mis trop longtemps à se laver. Le véhicule refait son apparition, et Laura s'assied toute fière à côté du chauffeur. « *A ce soir, mon ange !* », lui crie la mère. Un passant apostrophe avec humour un retraité qui, de son premier étage, regarde la scène : « *Toi, un peu d'école, ça te ferait pas de mal !* »

Deux maisons plus loin, la tête d'un assureur émerge d'un rez-de-chaussée inondé. Revêtu d'une

combinaison en caoutchouc, d'où sort sa cravate, il tente une estimation des dégâts. La pression de l'eau a brisé le vitrage de la porte d'entrée, et le flot s'écoule par-dessous dans le jardin.

La chaussée goudronnée du Rouvroy ressemble à un lit de rivière, avec des gravats et des algues vertes au fond de l'eau. « *Au début, l'eau qui coulait était claire, maintenant elle est jaune* », constate un riverain. « *Les fosses septiques et les égouts ont débordé. Les germes sont dilués, mais il faut respecter les règles d'hygiène, se laver les mains* », recommande-t-on à la cellule de crise de la sous-préfecture. A l'entrée du quartier, Jean, chômeur, bloque les touristes qui viennent ouvrir de gros yeux sur le malheur des autres : « *Quand il faudra nettoyer, on ne verra plus personne !* », assure-t-il.

VIVES CRITIQUES CONTRE L'ÉTAT

Il y a peu de chances pour que les 55 élèves de la maternelle et les 110 du primaire du Rouvroy retrouvent leurs deux écoles dans un avenir proche. Elles baignent dans l'eau. La maternelle est la moins touchée. Un pigeon, dans une volière montée par les enfants, garde les lieux. Mais l'école primaire, plus à l'écart dans l'ancien marais recouvert par l'eau, fait l'effet d'un navire en perdition. Le bâtiment semble s'enfoncer par l'arrière. A l'entrée, il y a 80 centimètres d'eau, dans les classes du fond, près de 1,20 mètre. L'école a été construite en 1978.

« *En terrain tourbeux* », reconnaissent les autorités. Au tableau il reste les traces de l'ultime classe. Les élèves étudiaient la bataille de Crécy (1346) et la défaite du roi de France vaincu par le roi d'Angleterre : le maître a écrit à la craie : « *Samedi 7 avril, inondation* ». Une eau souillée stagne. Le matériel a été démenagé dans les nouveaux locaux attribués aux élèves

chard, la directrice de l'école du Rouvroy, qui a fait l'essentiel de sa carrière dans le quartier. « *On ne sait pas comment ils vont réagir. Ils sentent que cet événement de leur vie qu'ils vont conserver les met en jeu, mais aussi leur famille, leur quartier, toute leur sphère sociale* », analyse Monique Dubois, psychologue scolaire.

M. Hart répète qu'il veut faire la

Des records de pluviosité en avril

Avec 26 jours de pluie sur 30, la pluviosité a battu des records dans le nord de la France, en avril. Selon les relevés météorologiques communicaux jeudi 3 mai, il a plu en Ile-de-France 21 à 24 jours, 26 jours à Reims, 24 à Dijon. Durant le mois, Paris a reçu 30 % de pluie de plus que la normale, Besançon 50 % de plus, et Abbeville, avec 129 mm d'eau, 2,7 fois la normale. Selon Jérôme Lecou, prévisionniste à Météo France, « *il ne faut pas croire pour autant que le climat est devenu fou* », cette situation restant « *particulière à la France et au Benelux* ». Ces pays ont pâti d'une situation de blocage entre une masse d'air froid, située en altitude au-dessus de l'Espagne, et les fronts dépressionnaires plus chauds qui l'entouraient. « *En Grande-Bretagne, en Scandinavie, en Russie, l'hiver a été très rigoureux tandis que la France n'a pas connu d'hiver* », poursuit l'expert. Pour lui comme pour les climatologues, il faut se garder de voir dans ces trombes d'eau les premiers effets du réchauffement planétaire. ▶ www.lemonde.fr/climat

afin de reconstruire leur cadre scolaire.

A l'école Jean-Zay, la hiérarchie académique et le maire d'Abbeville, Joël Hart (RPR), accueillent les petits sinistrés. « *Je suis là, je les rassure. Les petits pleurent un peu. Mais ils vont retrouver leurs copains, cela va aider à dédramatiser ces événements. On a reçu tellement d'aide !* », déclare Annie Gui-

lumières sur la cause des inondations. L'Etat va créer une mission d'investigation. Le maire a décidé d'organiser son propre « *audit* » à Abbeville. « *Trois ingénieurs vont venir de Hollande dès lundi* », annonce-t-il. « *La direction départementale de l'équipement ? Je ne l'ai presque jamais vue depuis le début de la crise* », lance-t-il. Jacques Aubry, inspecteur d'acadé-

mie, qui représente l'Etat, rétorque : « *Il y a plus de deux cents personnes des services de l'Etat sur le front des inondations* ».

Les critiques sont toujours vives contre l'Etat dans la vallée de la Somme. Les inondés sont bien souvent des chasseurs, familles de la baie. Au point que, durant la dernière semaine d'avril, le préfet, Daniel Cadoux, a regretté qu'« *on ne se soit pas serré davantage les coudes* ». Il a ajouté : « *Dans leur ensemble, les élus ont été admirables, et je comprends leurs critiques. Mais ils sont en train aussi de se tirer une balle dans le pied : il ne faut pas oublier que la maîtrise du sol est de leur compétence* ». La visite des élus - tous de droite - à l'Élysée le 27 avril, dont ne faisait pas partie, notamment, Guy Douvergne, le maire socialiste d'une des communes les plus sinistrées, Mareuil-Caubert, n'a pas contribué à faire baisser la tension politique. Dans ce village aussi, les enfants ont été accueillis dans un autre groupe scolaire et une salle polyvalente : leur école est noyée.

Le sous-préfet d'Abbeville, Jean Guillaume, soupire : « *Il y a 150 000 habitants dans la région, cela fait 150 000 solutions pour sortir de la crise... La maison et la famille, les marais où on pêche et on chasse, ont une énorme importance dans la vie des gens de la Somme* ».

Cette eau, qui génère d'ordinaire du plaisir, et qui a pris aujourd'hui les Picards en otage.

Régis Guyotat

SOMMIERS - MATELAS
CANAPES - SALONS - CLIC-CLAC
Moins cher chez un détaillant grossiste, recommandé par tous les guides et médaillé d'or de la distribution "Label NF"

INCONTOURNABLE MOBEKO
Détaillant grossiste vend aux particuliers sur 5.500 m² d'exposition toutes les grandes marques aux meilleurs prix :

♦ Sommier - Matelas toutes dimensions fixes ou relevables : TREGA - EPEDA - SWISSFLEX - SIMONS - BULTEX - DUNLOPILLO - PIRELLI - etc...

♦ Salons - Canapés - Clic-Clac fixes ou convertibles : SUFREN - DUVIVIER - STEINER - COULON - etc...

Pour commander et connaître les prix appeler le 01 42 08 71 00 - 7j/7
Livraison gratuite dans toute la France

MOBEKO
♦ 50, avenue d'Italie - Paris 13^{ème} M^o Place d'Italie
♦ 247, rue de Belleville - Paris 19^{ème} M^o Télégraphe
01.42.08.71.00 - 7j/7

Quand les socialistes voulaient rompre avec le capitalisme

MAI 1981

2 IL ETAIT UNE FOIS LA GAUCHE

EN ce temps-là, la politique avait une autre allure. Les Français votaient massivement aux élections présidentielles et municipales, bien sûr, mais aussi aux législatives et même aux cantonales. Il ne passait pratiquement pas un an sans scrutin. En 1968, les électeurs avaient mis fin à la « chienlit » de mai en donnant la majorité absolue, à l'Assemblée nationale, au parti gaulliste. L'année suivante, ils avaient signifié à Charles de Gaulle, lors du référendum sur la décentralisation, que son temps était terminé ; puis ils avaient élu dans la foulée, pour lui succéder, son ancien premier ministre, Georges Pompidou.

Cantonales en 1970, municipales en 1971, nouveau référendum en 1972 – une tentative manquée de Pompidou pour casser l'union de la gauche sur l'Europe –, législatives en 1973, avant l'apogée de la participation électorale : la présidentielle de 1974, provoquée par la mort du chef de l'Etat et qui se joue à 200 000 voix en faveur de Valéry Giscard d'Estaing contre François Mitterrand. Un an de répit en 1975, puis les cantonales de 1976, mauvaises pour la majorité ; les municipales de 1977, triomphales pour l'opposition ; les législatives de 1978, où le Parti communiste sauve la droite ; les européennes de 1979, où Jacques Chirac la fracture.

La télévision – publique – avait ses grandes émissions politiques, toujours regardées, toujours contestées. Le secteur public de l'audiovisuel était perçu comme un instrument du pouvoir. L'information libre était revendiquée par les radios périphériques et par les journaux. L'information était un enjeu politique quotidien. Lire tel journal, écouter telle radio était presque un engagement. Tout le monde regardait la télévision, pour s'en féliciter ou s'en irriter. Un changement de présentateur au 20 heures était presque plus important qu'un remaniement gouvernemental.

Les partis étaient pris au sérieux. Il semblait même n'exister rien de plus sérieux qu'un congrès socialiste ou communiste, des assises gaullistes, voire un comité directeur du Parti radical. Les motions, contributions, résolutions et rapports votés en ces circonstances étaient décryptés passionnément par les commentateurs ; les listes des bureaux politiques ou exécutifs, des comités centraux, des secrétariats nationaux étaient longuement disséquées. Quelques journaux, dont *Le Monde*, s'honoraient de faire aussi une place aux « minorités » : l'extrême gauche qui n'oubliait pas 68, l'extrême droite groupusculaire mais toujours inquiétante.

Le financement des partis n'était pas un sujet d'actualité, même si des interrogations surgissaient toujours sur les liens commerciaux du PCF avec Moscou ou sur le gaullisme immobilier. Le journaliste de télévision André Campana était bien seul lorsqu'il publiait, en 1976, aux éditions Arthaud, une enquête sur le financement des partis politiques, intitulée *L'Argent secret*. Le combat politique était considéré comme trop noble pour que l'on s'intéresse à ses arrières-cuisines.

Depuis 1958 et 1962, c'est-à-dire la double fondation de la V^e République – la Constitution d'abord, puis l'élection du président de la République au suffrage universel –, la vie politique était déterminée par la « bipolarisation ». Le second tour de l'élection présidentielle traçait la frontière entre les deux camps, ceux qui avaient soutenu ou rallié le vainqueur formant la majorité et le gouvernement.

En ce temps-là, les partis politiques étaient pris au sérieux. Leur financement n'était pas soupçonné de façon systématique. Les militants y croyaient. En ce temps-là, le Parti socialiste comprit qu'il n'avait pas d'avenir sans les communistes. Ce fut le temps du Programme commun

François Mitterrand à un meeting pour l'union de la gauche en décembre 1972.

En 1969 et en 1974, le curseur avait bougé au centre, c'est-à-dire que la droite avait progressivement absorbé les centristes. Aux élections législatives, le scrutin majoritaire reproduisait la bipolarisation circonscrite par la circonscription. Avec Pompidou, puis Giscard, l'opposition se réduisait donc à la gauche, socialistes, communistes et une partie des radicaux ; la majorité réunissait les gaullistes, les giscardiens, les démocrates-chrétiens et les autres radicaux. Cette coupure institutionnelle recouvrait une représentation historique, l'opposition immémoriale entre l'ordre et le mouvement, les conservateurs et les progressistes, les possédants et les prolétaires, le capitalisme et le socialisme.

Les termes de cet antagonisme ne se sont pas installés d'un coup. A la fin des années 1960, après dix ans de règne du général de Gaulle, la question posée était celle d'une évolution, sinon du régime, du moins de sa politique. La gauche, en morceaux, n'était pas en état d'y répondre. Le champ était libre pour ce que Jacques Chaban-Delmas, premier ministre choisi par Pompidou, a appelé la « Nouvelle Société ».

PARMI les conseillers de Chaban, à Matignon, il y a Jacques Delors, ancien syndicaliste CFDT, qui fabrique la politique contractuelle entre le patronat, les syndicats et l'Etat, promoteur des réformes telles que la mensualisation des salaires, met en place la première loi sur la formation permanente. Olivier Guichard continue, à l'éducation nationale, la réforme universitaire forgée par son prédécesseur, Edgar Faure. La télévision publique connaît une période libérale avec l'équipe de Pierre Desgraupes sur la seconde chaîne.

L'élection présidentielle de juin 1969 a donné au candidat communiste, Jacques Duclos, un score – 21,52 % des voix – qui ne l'a mis qu'à 2 points du centriste Alain Poher, appuyé en sous-main par une partie des socialistes. Le communiste a écrasé le candidat socialiste officiel, Gaston Defferre, qui n'a obtenu qu'à peine plus de 5 % des voix et qui a appelé à voter pour Poher au second tour, alors que le PCF, refusant de choisir entre « bonnet blanc et blanc bonnet », a préconisé l'abstention. Pompidou l'a emporté avec plus de 57 % des voix.

Les socialistes en ont tiré la

leçon : il n'y a de perspective pour eux que dans un accord avec le Parti communiste. C'est ainsi que François Mitterrand, qui avait été le candidat « unique » de la gauche contre de Gaulle et contre le centriste Jean Lecanuet en 1965, revient sur le devant de la scène pour prendre, en juin 1971, la direction du nouveau Parti socialiste. L'année suivante, le PS publie son programme, intitulé *Changer la vie*, puis signe avec le PCF le *Programme commun de gouvernement*, bientôt approuvé par la minorité des radicaux, qui ont formé le Mouvement des radicaux de gauche.

« Réforme ou révolution ? », s'interroge Mitterrand, le 11 juin 1971, devant les socialistes réunis à Epinay. « J'ai envie de dire (...) oui, révolution », risque-t-il, en ajoutant que « la lutte de chaque jour pour la réforme catégorique des structures peut être de nature révolutionnaire ». Mais cela pourrait ne pas suffire à des congressistes qui veulent « tourner la page » du socialisme de gestion. Alors le président de la

veau PS. Autrement dit, il s'agit d'épouser le PCF pour lui enlever une partie de sa dot. Le réservoir électoral étant là, il n'y a pas à tergiverser : il faut parler rouge.

La rhétorique révolutionnaire était loin d'être étrangère, de toute manière, à l'ancienne SFIO, qui, si centriste et même droitiste qu'elle ait été dans sa pratique des années 1940 et 1950, n'avait jamais cessé de se référer à la révolution, à l'appropriation collective des moyens de production et même à la dictature du prolétariat. La culture historique de la gauche ouvrière française est révolutionnaire, sinon marxiste. En outre, la concurrence, puis la domination du PCF avaient dissuadé la SFIO d'imiter son parti-frère allemand, le SPD, qui avait abandonné le marxisme lors de son congrès de Bad Godesberg, en 1959.

La conversion au socialisme est plus surprenante, en revanche, de la part de François Mitterrand et de ses partisans de la Convention des institutions républicaines, troupe

qui lui permettrait de retrouver le chemin des ministères, dont il est exclu depuis 1947. Il rappelle inlassablement le souvenir du Front populaire de 1936, lorsqu'il avait soutenu, sans y participer, un gouvernement socialiste et radical, et celui de la Libération, qui l'avait associé aux socialistes et aux démocrates-chrétiens à la tête de l'Etat.

CETTE fois, il n'est plus question pour lui de soutien sans participation, ni de tripartisme, mais d'un « gouvernement démocratique d'union populaire », comme l'explique son programme *Changer de cap*, publié en 1971. « Conduire notre pays au socialisme, tel est le but du Parti communiste français », écrit dans la préface Georges Marchais, qui a succédé à Waldek Rochet, malade, en 1969. Cependant, derrière la radicalité des formules, destinée à faire entendre que le « socialisme » n'est possible qu'aux conditions définies par le PCF, celui-ci propose, sous le nom de « démocratie avancée », un programme modéré, selon ses propres critères.

Après tout, les nationalisations, qui en sont la clé, ne sont pas une nouveauté depuis 1936, avec la gauche, et 1945, avec de Gaulle. Aucun des gouvernements de droite qui se sont succédé depuis n'a remis en question l'existence d'un vaste secteur public de l'énergie, des transports, de l'industrie automobile, de la banque, des assurances. Pour le reste, les communistes proposent des réformes dont ils pensent qu'elles n'ont aucune raison d'effrayer un électoral « patriote » – celui que de Gaulle leur a enlevé en 1958 –, voire la gauche chrétienne, vis-à-vis de laquelle ils pratiquent depuis longtemps la politique dite de la « main tendue ». Leur principal souci est de combattre la surenchère « gauchiste » des dissidences issues de leurs rangs et qui, trotskistes, maoïstes ou autogestionnaires, se réclament toutes de la révolution, de la nationalisation de l'industrie et de la finance, du contrôle ouvrier sur tous les organes de pouvoir.

Or, la révolte étudiante et la grève ouvrière de mai 1968 ont donné une nouvelle jeunesse au rêve révolutionnaire. La première, surtout, a ajouté à la dimension politique et économique du projet révolutionnaire une composante, non pas inédite au sein de la gauche d'inspiration libertaire ou même marxiste, mais étrangère à l'orthodoxie communiste : celle d'une libération

Il s'agit d'épouser le PCF pour lui enlever une partie de sa dot. Le réservoir électoral étant là, il n'y a pas à tergiverser : il faut parler rouge

Convention des institutions républicaines ne mégote pas. « *Violente ou pacifique, énonce-t-il, la révolution, c'est d'abord une rupture. Celui qui n'accepte pas la rupture – la méthode, cela passe ensuite –, celui qui ne consent pas à la rupture avec l'ordre établi – politique, cela va de soi, c'est secondaire –, avec la société capitaliste, celui-là, je le dis, il ne peut pas être adhérent du Parti socialiste !* » Et dans sa préface au programme *Changer la vie*, il écrira, quelques mois plus tard : « [Les socialistes] considèrent qu'à notre époque, il est vain de vouloir libérer l'homme si l'on ne brise pas d'abord les structures économiques qui ont fait du grand capital le maître absolu de notre société. »

En juillet 1972, le congrès de l'Internationale socialiste, réuni à Vienne, s'efface de cette alliance des socialistes français avec l'ennemi communiste. François Mitterrand donne une des clés de sa stratégie : il s'agit pour lui, explique-t-il, de démontrer que sur cinq millions de Français qui votent communiste, un million peut voter pour le nou-

composite venue du Parti radical, des petites formations centristes de la IV^e République, de l'opposition au gaullisme dans presque toutes ses variétés. Pour ceux-là, il s'agit bien d'un choix d'opportunité – tactique ou stratégique, Mitterrand fait des gammes sur cette alternative, à Epinay, pour de pas la trancher –, destiné à réunir une majorité de voix face aux gaullistes et à leurs alliés.

Ce rassemblement est impossible sans le Parti communiste, dont l'audience n'a cessé de décliner depuis l'après-guerre, où il avait frôlé 30 % des voix, mais qui demeure, un peu au-dessus de 20 %, la principale force d'opposition. Le PCF pèse ainsi sur toute la gauche politique et syndicale. Depuis le début des années 1960, sous la direction de Maurice Thorez, puis, après sa mort, celle de Waldek Rochet, il cherche à sortir de son isolement et à trouver des alliés prêts à adopter avec lui non seulement un accord électoral, que le scrutin majoritaire impose, mais un programme de gouvernement

Chronologie

- **1^{er} juin 1969** : au premier tour de l'élection présidentielle, la gauche réunit 31 % des voix, dont 21,52 % pour le communiste Jacques Duclos, 5,07 % pour le socialiste Gaston Defferre, 3,66 % pour l'autogestionnaire Michel Rocard, 1,06 % pour le trotskiste Alain Krivine.
- **11 juin 1971** : en congrès à Epinay-sur-Seine, les différents courants socialistes – à l'exception du PSU de Rocard – font leur unité autour de Mitterrand.
- **26 juin 1972** : le PCF, le PS et les radicaux de gauche concluent un accord sur un programme commun de gouvernement.
- **19 mai 1974** : au second tour de la présidentielle, auquel ont participé plus de 87 % des électeurs inscrits, Giscard d'Estaing l'emporte avec 50,80 % des voix sur Mitterrand.
- **12 et 19 mars 1978** : la gauche échoue aux élections législatives après que le PS a refusé, en septembre 1977, l'« actualisation » du programme commun demandée par le PCF.
- **26 avril 1981** : Mitterrand (25,84 %) devance de 10 points le candidat communiste Marchais (15,34 %) au premier tour de l'élection présidentielle.





Les partenaires du programme commun : de gauche à droite, Georges Marchais, secrétaire général du Parti communiste français, François Mitterrand, premier secrétaire du Parti socialiste, et Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche.

générale des mœurs, de la sexualité, des relations entre les individus, du rapport au travail, de l'accès au savoir, de l'éducation, de la création artistique.

La prospérité des « trente glorieuses » a redonné vie à une revendication hédoniste, qui a toujours existé dans le mouvement ouvrier depuis le XIX^e siècle, mais que le marxisme-léninisme a occultée et que le stalinisme a sévèrement réprimée comme une déviation « petite-bourgeoise ». Or, le PCF a adopté de longue date ce moralisme, qui l'a amené à faire taire ou à exclure de ses rangs ceux qui voyaient dans le socialisme une entreprise d'émancipation non seulement collective, mais aussi individuelle, et qui tentaient d'y intégrer, notamment, les enseignements de la psychanalyse. Le communisme proclame l'égalité entre les femmes et les hommes, mais il conserve une vision traditionnelle du rôle des femmes et des rapports entre les sexes. En outre, tout en continuant d'attirer à lui des scientifiques et des artistes, il ne renonce qu'à moitié à la doctrine jdanovienne, qui subordonne la science et l'art aux « intérêts de la classe ouvrière » et les soumet, de fait, à la censure du parti.

L'ALLIANCE avec les communistes place les socialistes dans une situation ambiguë. D'un côté, ils épousent la dialectique par laquelle le PCF tente de montrer qu'il change sans cesser d'être fidèle à ses buts premiers. S'étant contraints eux-mêmes à pourfendre l'anticommunisme, ils se montrent indulgents pour les faiblesses de leur allié vis-à-vis de la politique soviétique, pour son acceptation de la « normalisation » imposée par Moscou en Tchécoslovaquie. Ils l'accompagnent dans sa dénonciation de la traduction en français de l'œuvre de Soljenitsyne comme une « opération » dirigée contre la gauche tout entière, ce qui provoque de vifs débats dans la gauche intellectuelle.

D'un autre côté, ils cherchent aussi à tirer profit de l'hostilité que rencontre le PCF dans la partie de l'opinion qui veut le « changement », mais qui refuse de porter les communistes au pouvoir. Puisque le Parti communiste se présente comme le seul détenteur ou garant d'un véritable programme de transformation politique, économique et sociale, le PS adresse des signaux aux autres courants de la gauche « révolutionnaire », particulièrement à celui qui se réclame de l'autogestion et qui réunit, entre

autres, des mouvements issus du syndicalisme chrétien. A leur intention, il adopte des « thèses pour l'autogestion », qui sont une critique du dirigisme communiste et visent en fait à doubler le PCF sur sa gauche. Le PS adopte ainsi, sous la pression notamment du courant qu'anime M. Chevènement – le Ceres (Centre d'étude, de recherche et d'éducation socialistes) –, un langage qui rivalise de radicalité avec celui des communistes et qui vise à séduire, aussi, les déçus de l'extrême gauche.

Cependant, la volonté de changement, sinon de rupture, n'est pas le monopole de la gauche. La faible participation au référendum

d'avril 1972, qui n'empêche pas le PS et le PCF de signer un programme commun malgré leur désaccord sur l'Europe, amène Georges Pompidou à considérer que la politique de Jacques Chaban-Delmas ne permet pas de combattre efficacement l'union de la gauche. Il adopte, avec Pierre Messmer, une posture offensive, conservatrice, clairement dirigée contre les idées et les propositions de la gauche, qui est facilement battue aux élections législatives de mars 1973. Mais le chef de l'Etat, malade, meurt en avril 1974.

Désigné cette fois comme candidat « commun » – et non plus « unique », comme en 1965 – du PS, du PCF et des radicaux de gauche à

l'élection présidentielle, François Mitterrand affronte, en se fondant sur le programme commun et en mobilisant ainsi, massivement, le militantisme communiste, une droite qui a conscience de devoir proposer, elle aussi, une forme de rupture par rapport à la période antérieure. Valéry Giscard d'Estaing se montre le plus convaincant, avec son slogan du « changement dans la continuité ». Son programme de modernisation séduit jusqu'aux franges de la gauche, et, après sa victoire, *Le Nouvel Observateur* s'interroge : « Faut-il faire confiance à Giscard ? »

Abaissement de l'âge de la majorité, libéralisation du divorce, légalisation de l'avortement sont quel-

ques-unes des grandes réformes que le nouveau président impose à une majorité conservatrice, avec parfois l'appoint des députés de gauche. Cependant, il a commis l'erreur de ne pas dissoudre l'Assemblée nationale, comme le lui recommandait son premier ministre, Jacques Chirac ; les progrès de la gauche aux élections cantonales de mars 1976 vont inciter les gaullistes, principal groupe de la majorité parlementaire, à combattre le modernisme giscardien.

A gauche, l'échec de François Mitterrand est compensé par la progression du Parti socialiste, démontrée lors d'une série d'élections législatives partielles dès l'automne

1974. Les communistes comprennent alors que l'union ne leur profite pas, mais renforce leur allié et fonctionne donc à leur détriment. L'union, selon la formule d'un de leurs dirigeants, Etienne Fajon, devient alors pour eux « un combat ». Alors que ce que l'on appellera la « deuxième gauche », réunie autour de Michel Rocard et des dirigeants de la CFDT, rejoint le PS en 1976, le PCF commence à dénoncer le « virage à droite » des socialistes. Modérément, dans un premier temps, parce qu'il veut d'abord engranger les bénéfices de l'accord aux élections municipales de mars 1977. Celles-ci passées, Georges Marchais ne retient plus ses coups contre le PS, jusqu'à la rupture de septembre 1977, qui fait perdre à la gauche les élections législatives de l'année suivante.

Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat (1981-1986)

« La gauche s'est rendue sans avoir combattu »

« Vous avez été, dans les années 1970, l'un des plus ardents promoteurs de la « rupture » que devait permettre l'arrivée au pouvoir de la gauche. Avec quoi s'agissait-il de rompre ?

– Il faut se souvenir que le Parti socialiste d'Epinay avait été recréé, en 1971, pour tourner définitivement la page d'une SFIO enlisée, depuis plus d'une génération, dans les combinaisons et dans la gestion. Une génération a passé. On peut dire que le Parti socialiste est redevenu un parti de système, de gestion, dont l'horizon est surtout constitué par la prochaine échéance électorale. 1981 a donc permis l'alternance, a permis d'inscrire la gauche dans la durée, comme disait François Mitterrand, mais au détriment d'une véritable alternative.

« La gauche française s'est inscrite, très vite, dans une stratégie de composition avec le conservatisme libéral, qui venait de triompher en Grande-Bretagne avec M^{me} Thatcher et aux Etats-Unis avec M. Reagan. Pour bien comprendre l'alternance de 1981, il faut l'inscrire entre la victoire de l'ultralibéralisme dans les pays anglosaxons, qui s'est rapidement propagée au continent – je vous rappelle que Helmut Kohl accède à la chancellerie en 1982 – et puis l'échec de la Perestroïka, en Union soviétique, en 1989-1991, ouvrant sur un monde durablement déséquilibré qui borne, depuis lors, l'horizon de la gauche française.

– La gauche qui arrive au pouvoir en 1981 ne se présente pas comme une simple force d'alternance. Elle entend « rompre ». Avec quoi ?

– C'est moi qui ai donné son titre au premier programme socialiste, une réminiscence de Rimbaud : *Changer la vie*. Il faut bien le dire, pour citer un autre poète, René Char, « le dur désir de durer » a occulté le rêve de Rimbaud. La gauche a choisi de durer au pouvoir. Elle a accepté, d'emblée, beaucoup de compromis.

– Au prix d'une véritable alternative, dites-vous. En quoi celle-ci consistait-elle, ou aurait-elle dû consister ?

– Dès le départ, le problème, en termes politiques, s'est posé de savoir s'il fallait réaliser une

importante dévaluation. J'ai écrit à Mitterrand le 15 juin 1981 pour lui dire que de Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, au début de leur septennat, s'étaient tous donné de l'air, en décidant une dévaluation compétitive. Au fond, toute la problématique de la gauche au pouvoir, de 1981 à 1983, tourne autour de la question : faut-il ou non rester dans le Système monétaire européen, le SME. Giscard l'avait imposé en 1978 et, à l'époque, le comité directeur du Parti socialiste l'avait condamné comme un carcan destiné à brider les velléités d'indépendance de la France.

« La question s'est posée à nouveau en mars 1983. François Mitterrand avait alors décidé, sur le conseil de Jean Riboud, de quitter le SME. Il ne l'a pas fait parce qu'il a été soumis à d'autres forces, d'autres pressions. Il est bien clair qu'en restant prisonnier des contraintes du SME et de la politique qui en a résulté, qu'on a appelée la politique du « franc fort », les marges de manœuvre de la gauche française en Europe allaient se trouver tout à fait réduites.

« Au-delà de l'aspect économique des choses, on peut dire que la gauche française, au prétexte de l'Europe, s'est rendue sans avoir combattu. On ne se souvient pas que François Mitterrand ou aucun de ses gouvernements ait jamais pris à témoin l'opinion publique française ou européenne de ce qu'une autre Europe que l'Europe libérale eût été possible et eût mérité le combat. Je n'irai pas jusqu'à dire que les premières mesures de 1981-1982 intégraient le tournant libéral de 1983, mais, à coup sûr, elles le préparaient.

– Faut-il comprendre que le « projet » du PS, dont vous aviez été le rédacteur en 1980, était un projet de socialisation de l'économie française ?

– Non ! Dès le mois de septembre 1981, la presse de l'époque en fait foi, je déclare : « Le socialisme n'est pas à l'ordre du jour. » Au congrès de Valence, je m'exprime d'une manière qui pourrait me faire passer, rétrospectivement, pour un modéré. C'est que, en réalité, j'envisageais une conversion républicaine de la gauche. Quand on accède aux responsabilités du pays, on voit les choses autrement que quand on est dans l'oppo-

sition. Or, la gauche n'a pas vraiment modifié sa culture d'opposition en venant au pouvoir. Elle a fait sa conversion libérale, mais pas sa conversion républicaine. Elle a manqué d'exigence en matière industrielle, par exemple, mais plus généralement en n'assumant pas l'Etat républicain comme outil d'une ambition sociale maintenue.

– D'une manière ou d'une autre, la gauche, arrivée au pouvoir, devait rompre avec la « rupture »...

– Elle devait rester fidèle à cet axiome de la fin des années 1970 : « Ni périr, ni trahir. » Cela supposait la priorité donnée à l'emploi dans la réalité comme sur nos affiches, une politique industrielle cohérente, l'orientation des financements vers l'industrie, l'action forcément longue pour constituer des filières productives cohérentes. Cela supposait le combat ! Et, sur le plan international, sans doute moins de concessions à l'ordre dominant.

« Les choses auraient-elles été différentes par la suite ? J'ai tendance à penser que oui. Peut-être que la gauche aurait duré moins longtemps au pouvoir, peut-être qu'il n'y aurait pas eu de second septennat. Mais, franchement, ce second septennat était-il bien utile ?

– Cela veut-il dire que la politique qu'il aurait fallu mener, selon vous, aurait conduit la gauche à l'échec ?

– La gauche aurait perdu de toute façon les élections de 1986, mais elle n'aurait pas été démoralisée. Les effets de cette démoralisation se font sentir jusqu'à aujourd'hui. Si la gauche avait combattu, elle aurait suscité des énergies nouvelles en France, en Europe, dans le monde. Un grand intellectuel brésilien, Emir Sader, nous a dit, à Porto Alegre, en janvier de cette année, combien l'idée qu'il n'y avait pas d'autre politique possible, énoncée en France en 1983, avait été démoralisante pour la gauche du tiers-monde. L'histoire n'aurait peut-être pas été substantiellement changée ; mais ce qu'on peut regretter, ce n'est pas que la gauche ait perdu – toute défaite est révoquée –, c'est qu'elle n'ait pas combattu et qu'elle ait ainsi perdu le fil et le sens de son histoire. »

Patrick Jarreau

A suivre

Plus de décorations pour Aussaresses et ses pareils

par Michel Tubiana

P our la deuxième fois, le général Aussaresses revendique à haute voix ses crimes : tortures et assassinats ont été, en Algérie, le lot quasi quotidien de ce que le militaire reconnaît avoir été un escadron de la mort. Depuis plusieurs années, la France se livre à un effort de mémoire. Cela ne va pas sans difficultés ni déchirements mais le président de la République a lui-même souligné que notre pays ne pouvait vivre en harmonie avec lui-même si son passé, en ce qu'il a de grand mais aussi avec tous ses errements, n'est pas pleinement connu et assumé.

Ce devoir de mémoire est encore plus impérieux lorsqu'il concerne également des peuples avec lesquels nous partageons une histoire commune. Durant huit ans s'est déroulée en Algérie une guerre coloniale où la torture est devenue une pratique généralisée au même titre que les disparitions ou les exécutions sommaires. Sans jamais renvoyer dos à dos dominants et dominés, l'Etat colonisateur et les peuples colonisés, nous devons exprimer notre condamnation sans réserve de ce mal absolu qui a touché toutes les parties au conflit.

Daniel Mayer, alors président de la Ligue, n'a eu de cesse de dénoncer, aux côtés d'autres, ces actes qui, quarante ans après, suscitent à nouveau l'émotion au fur et à mesure que se révèle leur étendue. Nous ne pouvons en rester là et encore moins nous en tenir à une vérité très partielle. Les témoignages recueillis, leur confrontation avec les archives qui doivent être ouvertes sans restriction pour

cette période, doivent permettre aux historiens, comme à toute personne concernée, d'établir l'entière vérité. A partir d'elle se pose la question de l'impunité, qui n'est pas dissociable de celle de la justice qui doit être rendue aux victimes.

Les responsabilités encourues ne sauraient se limiter à celles des

Le chef de l'Etat, parce qu'il représente la France, a le pouvoir de dire que ce qui s'est passé hier constitue une atteinte à l'honneur de l'armée française et de notre pays

militaires ou des membres des forces de l'ordre. Elles englobent aussi un pouvoir civil qui, à supposer qu'il n'ait pas donné de directives précises, a couvert et, de fait, encouragé de telles pratiques. Elles touchent de la même manière des formations politiques qui existent encore aujourd'hui ou sont les héritières de certaines de celles de l'époque.

Cette impunité, judiciaire et politique, n'est pas acceptable. Certes les recours judiciaires sont aléatoires : la jurisprudence de la Cour de cassation concernant les crimes contre l'humanité et d'autres considérations juridiques peuvent y faire, aujourd'hui, obstacle. Rien ne s'oppose, en revanche, à ce que, dès aujourd'hui, les responsabilités politiques soient établies et reconnues.

Le chef de l'Etat, parce qu'il représente la France, a le pouvoir de dire, sans plus attendre, que ces actes sont intolérables et d'accomplir les gestes nécessaires pour marquer notre refus commun de l'insupportable. De dire que ce qui s'est passé hier constitue une atteinte à l'honneur de l'armée française et de notre pays. Pour

marquer dès aujourd'hui que le temps n'est pas signe d'impunité, il peut saisir le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, qu'il préside, d'une procédure de retrait des décorations accordées au général Aussaresses. Une procédure qui pourrait être étendue à tous autres – civils ou militaires – que l'enquête pourrait révéler.

Pour symbolique qu'elle soit, cette démarche montrera que la France n'entend pas éluder les responsabilités de ceux des siens qui se sont livrés à de tels actes, les ont ordonnés ou les ont cautionnés. Se taire et ne rien faire serait incompréhensible et injustifiable.

Michel Tubiana est président de la Ligue des droits de l'homme.

Les fantômes du trotskisme

par François Morvan

A RLETTE LAGUILLER l'a reconnu dans son interview à *France-Soir* du 27 avril : c'est la politique du gouvernement qui fait perdre des voix à la gauche et non l'existence de l'extrême-gauche elle-même. Comment pourrait-il d'ailleurs en aller autrement ? Arlette Laguiller a accepté depuis vingt-cinq ans un rôle de composition électoral : l'honnête et courageuse travailleuse, sincère, droite, fidèle, qui ne change pas d'idée (étrange vertu dans un monde qui a tant changé !), inflexible dénonciatrice du pouvoir des patrons et de l'Etat.

Ce cliché publicitaire, tout droit sorti de l'imagerie d'Épinal du Parti communiste des années 1950, entièrement adapté aux mécanismes de la démocratie d'opinion à l'américaine, dissimule une triste réalité.

pour leurs frais. Arlette Laguiller annonce ainsi à chaque campagne qu'elle va créer un nouveau « parti des travailleurs ». Elle s'adresse en particulier aux membres du Parti communiste qui n'en peuvent plus de voir ce qu'il y a eu de meilleur dans l'espoir communiste dilapidé dans une sorte de néo-christianisme social, avalant une à une les couleurs du libéralisme.

Mais ce nouveau parti ne verra pas le jour : ce serait le risque pour les clandestins d'un trotskisme fantôme de se confronter à la réalité, et ce serait renoncer à la mythologie de la prise du Palais d'hiver. Arlette fait des voix, soulève des espoirs, puis rentre chez elle et ne propose à celles et ceux qu'elle a séduits qu'un long travail initiatique pour devenir un jour, peut-être, membre du « vrai » parti qu'el-

trotskisme a vu ses rêves s'évaporer en 1991. Qu'en reste-t-il ? Une dénonciation de la globalisation capitaliste qu'on peut partager, mais qui organise son impuissance.

La lutte contre la mondialisation se résume pour la LCR à des « mouvements sociaux » de protestation, nationaux et internationaux, certes utiles, mais qui n'ont en eux-mêmes aucune légitimité démocratique vis-à-vis du plus grand nombre. Au nom d'une dogmatique antiétatique et antinationale, la LCR manifeste à chaque fois qu'elle en a l'occasion son refus de peser réellement sur sa famille, la gauche, pour qu'elle agisse ici et maintenant, c'est-à-dire dans le cadre d'une nation qui a depuis deux siècles symbolisé, quels que soient ses avatars et ses dérives, une démocratie « forte ».

Car c'est bien cela que la lutte contre l'abaissement de l'humanité au rang de marchandise exige : non pas seulement le droit de voter tous les cinq ans, mais l'exercice de la souveraineté populaire à tous les échelons de la société pour affirmer que c'est la communauté des citoyens qui doit faire les choix essentiels et non la société de marché.

Pour la LCR, la citoyenneté est mondiale, et non nationale : jolie formule, en pratique sans contenu, et qui flirte constamment avec la vision libérale d'individus en apparence libres et tout-puissants, en réalité manipulés par les forces du capitalisme.

Au bout du chemin, tout en se voulant « 100 % à gauche », le post-trotskisme résigné de la LCR rejoint Lutte ouvrière et sa société semi-secrète pour annoncer à l'avance que leur choix est fait : l'abstention au second tour de la présidentielle de 2002, quelle que soit sa configuration.

Cette abstention proclamée d'avance devant les enjeux de pouvoir, c'est délibérément la politique du pire stérilisant le mécontentement populaire. Les électrices et électeurs qui leur feraient confiance vont-ils se retrouver dans ce faux radicalisme ?

François Morvan est ancien dirigeant de la LCR et animateur de la revue « Utopie critique ».

Tout en se voulant « 100 % à gauche », le post-trotskisme résigné de la LCR rejoint Lutte ouvrière et sa société semi-secrète pour annoncer à l'avance que leur choix est fait : l'abstention au second tour de la présidentielle de 2002

Lutte ouvrière n'est pas un parti politique démocratique. C'est une mouvance de sympathisants organisés par le véritable parti qui lui-même n'apparaît jamais au grand jour, ne possède aucun siège public, dont les débats internes restent confidentiels.

Ce mode d'organisation a sa logique : Lutte ouvrière résume son programme politique à la répétition de... la Révolution d'octobre 1917 et des soviets, et bâtit à cette fin une organisation semi-clandestine préparant indéfiniment le grand soir. Effrayant ? Non, comique, mais surtout révoltant. Car l'électrice et l'électeur séduits par la dénonciation des abandons – hélas bien réels – de la gauche dominante, qui espéraient voir dans les campagnes d'Arlette Laguiller un moyen de transformer la gauche et de la faire agir autrement, en seront

le dirige confidentiellement. Elle n'a, au-delà des mots, rien d'autre à offrir que le renforcement de sa petite entreprise.

Le cas sado-masochiste de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) est à coup sûr plus tourmenté. Ici, rien de clandestin, un débat pluraliste interne et public, un brassage d'idées qui peut être sympathique, et beaucoup de riches individualités. Mais le projet politique est tout aussi évanescant. La pensée politique de cette formation s'est écroulée avec la disparition de l'URSS, dont elle n'a compris ni les racines ni les conséquences.

Bâti pendant un demi-siècle sur l'idée que la fin du régime stalinien signifierait le retour sur le devant de la scène des communistes qui ont toujours combattu au prix de leur vie la dictature des camps et les trahisons des révolutions, le

Crimes de la guerre d'Algérie : divulguer pour ne pas répéter

Suite de la première page

« Le dossier photographique établi par la police judiciaire (...) est tellement horrible que j'ai préféré ne pas en ramener une copie tant je craignais que ces documents ne s'égarassent. Ils égalent parfois les monstruosité commises par les fellaghas. (...) Je n'ai pas vu le pire : trois des morts sur vingt et un n'ont pas pu être photographiés tellement leur visage était martyrisé. »

Ces deux documents figurent dans les archives du gouvernement général de l'Algérie. Leur découverte récente me fut infiniment pénible. En 1956, comme nombre de Français, je ne pouvais pas supporter l'idée que l'armée française puisse avoir, en Algérie ou ailleurs, un comportement criminel. De telles certitudes peuvent sembler aberrantes aujourd'hui, mais j'appartiens à une génération grandie dans le culte de la patrie et de l'armée, toutes deux symboles de la République, de la Liberté et de l'Égalité. Je n'en éprouve que plus d'estime à l'égard de tous ceux qui, pour des raisons humanistes et chrétiennes, ont su condamner, sur-le-champ, de tels actes déshonorants.

Cela étant, ces textes, comme les souvenirs du général Aussaresses, rappellent à l'historien que son métier consiste tout autant à poser des questions qu'à parvenir à des certitudes.

Pour avoir lu l'essentiel des témoignages publiés, pour avoir consulté les cartons d'archives qui en traitent, et que j'étais parfois la première à dépouiller, je sais qu'il est exclu de pouvoir chiffrer les exactions commises en Algérie, d'indiquer même un ordre de grandeur, d'évaluer le pourcentage de militaires impliqués dans ces comportements. A l'interrogation fondamentale – quelle est l'importance de ces exactions ? –, il est impossible d'apporter une réponse précise.

Ainsi, pour les années 1955-1956, il existe bien, au service historique de l'armée de terre, un document ronéoté de vingt-huit pages agrafées sous une couverture de chemise rouge, qui porte une étiquette imprimée, en majuscules : « Relevé des exactions portées à la connaissance du commandement et des sanctions prononcées sur le plan pénal ou disciplinaire ». Deux cent soixante-quatorze affaires sont « traitées », mais, selon la même source, sept cent quatre plaintes pour exactions diverses ont été déposées. Un autre carton contient des liasses ronéotypées intitulées « Etat des punitions infligées pour actes de violence durant les opérations de pacification et nuisibles au bon renom de l'armée ». Là on « apprend » que cent quatorze plaintes – et non plus sept cent quatre – ont été portées... On constate que souvent des faits différents figurent dans ces dossiers, que des exactions certaines, par exemple la ratonnade de Bône en août 1956, ne sont pas mentionnées. Une conclusion s'impose : ces chiffres, ce que le commandement en Algérie destine à l'autorité politique, n'ont aucune valeur.

Qu'en de telles matières les « statistiques » soigneusement établies ne correspondent pas à la réalité n'est pas nouveau. Durant plusieurs décennies, nous « savions » que, pendant la première guerre mondiale, l'armée avait procédé à plus de mille exécutions, principalement lors des mutineries de 1917. Or, il y a quelques années, s'interrogeant sur ce drame, le général Bach, alors chef du Service historique de l'armée de terre, fit consulter par une équipe de chercheurs les archives des conseils de guerre. Le résultat incontestable de l'enquête fut : deux mille condamnés à mort, cinq cent cinquante exécutions réelles, la majeure partie ayant eu lieu, contrairement aux idées reçues, en 1914 et 1915, vingt-sept ayant été effectuées en liaison avec les mutineries de 1917.

Alors, pour connaître la réalité des crimes français en Algérie, faut-il lancer une étude analogue ? Il n'est pas sûr qu'elle permette d'approcher plus la vérité des chiffres. Si les exécutions de la Grande guerre, prononcées à la suite du jugement d'un tribunal militaire, sont systématiquement

inscrites dans les archives de la justice militaire, il n'en est pas de même des forfaits, dont nul ne revendique la paternité. Et rien ne prouve qu'ils soient jamais mentionnés dans aucun document. La tuerie de Bône de l'été 1956 n'est pas relatée par le journal de marche de l'unité, dont les permissionnaires se sont alors tristement illustrés.

Les journaux de marche ne risquent pas de nous éclairer sur les mentalités des militaires, qui ont commis ces exactions. Ils agissent par sadisme, par bêtise et par racisme (« les Arabes ne comprennent que la manière forte »...), dans l'indignation des atrocités de leurs adversaires, parfois aussi parce qu'ils ont peur et qu'ils ont perdu tout contrôle. Mais comment d'anciens résistants, qui avaient lutté, au péril de leur vie, contre la barbarie nazie ont-ils pu utiliser des méthodes dignes de la Gestapo ou des SS ? Dévoilement intellectuel, sentiment très répandu dans l'armée depuis la guerre d'Indochine d'être devenu un corps à part dans la nation, le seul détenteur des valeurs sur lesquelles elle s'est fondée, y compris l'héritage de 1789, conviction que tout est bon pour combattre l'ennemi, identifié au péril mortel contre notre civilisation et contre la liberté : tous ces mobiles existent, sans qu'il soit possible d'évaluer la part de l'un ou de l'autre.

L'horreur ressentie à la lecture de certains textes ou des souvenirs du général Aussaresses ne doit pas conduire – et c'est un danger qu'il faut combattre – à une généralisation hâtive qui ferait de l'armée française en Algérie une troupe de tortionnaires. Si de très nombreux Français, appelés du contingent ou militaires de carrière, ont été à jamais marqués par les crimes dont ils furent témoins en Algérie, soit qu'ils y aient participé, soit qu'ils s'y soient opposés au mépris de la sacro-sainte discipline militaire, en nombre sans doute équivalent d'autres anciens combattants d'Algérie n'ont

des actes inhumains. Ils n'ont pas la volonté de tuer tous les musulmans ; bien au contraire, certains, qui recourent à la torture ou à la destruction de douars peuplés de femmes et d'enfants, se transforment, avec le même zèle, en instituteurs... Si les Algériens musulmans acceptent la « loi française », leur vie, en principe, n'est pas menacée. Ces officiers, ces soldats n'obéissent pas à une volonté cohérente de l'Etat.

Les actes barbares, inhérents, semble-t-il, à toute guerre, apparaissent particulièrement pervers dans un Etat de droit qui les condamne publiquement, mais en réalité les tolère. Ils le sont bien plus que dans un régime totalitaire, où les droits de l'homme sont officiellement niés. Ces actes sont criminels, ils ne sont pas justifiables. Dans la mesure où ils ne résultent pas d'une volonté de l'Etat, ils sont le fait des Français, non de la France. En revanche, l'impunité accordée à leurs auteurs vient d'une décision, ou d'une absence de décision, du pouvoir ; elle implique donc la responsabilité de l'Etat, et a fortiori de la France.

Durant toute la guerre d'Algérie, les gouvernements successifs sont parfaitement au courant des méthodes utilisées au nom de la « pacification ». Quelques-uns les jugent nécessaires, la plupart les déplorent, tous ferment les yeux. Certes les condamnations officielles des « bavures », qu'elles émanent des autorités civiles ou militaires, sont nombreuses, des sanctions sont parfois prises, elles ne sont jamais rendues publiques. Parce que les gouvernants ont ordonné aux militaires de « tout » faire pour rétablir l'ordre, ils se sentent plus ou moins liés et dans l'incapacité de désavouer ceux auxquels ils ont donné carte blanche.

Dès lors qu'une autorité, politique ou militaire, ne dénonce pas certains actes déviants, elle en devient complice. Et le crime contre la France commis par les gouvernements de 1954 à 1962 réside avant tout dans la non-dénonciation des exactions de militaires égarés ou dévoyés. Ce crime, commis contre la France, est aussi celui de la France puisqu'il est le fait des autorités démocratiques qui parlent en son nom. Et pourtant les avertissements, venant de fonctionnaires civils ou militaires, connus ou inconnus,

Un nouvel acte de repentance me paraît malvenu, car il ferait fi de tous ceux qui, en Algérie, ont su rester fidèles à la France des droits de l'homme. La justice doit-elle se saisir de ces crimes que leurs auteurs revendiquent ? Je n'en sais rien

jamais assisté à de tels faits. Là encore, il est impossible d'évaluer combien, sur les centaines de milliers d'hommes sous l'uniforme en Algérie, furent complices, combien n'eurent pas à en connaître, combien les ont combattus, tel ce soldat du contingent, qui, un soir de Noël 1958, sur un piton de Kabylie, à la vue de prisonniers martyrisés, s'écria : « Non, ce n'est pas ça, la France ! »

Car les archives nous l'apprennent – en cela, leur lecture est réconfortante – à tous les rangs de l'administration française en Algérie, des civils et des militaires, connus et inconnus, furent nombreux à dénoncer les procédés employés dans le maintien de l'ordre, à soutenir que de telles méthodes indignes de la France étaient le plus sûr moyen de créer l'irréparable entre l'Algérie et la France. Leurs écrits démontrent qu'il est aberrant d'assimiler l'armée française en Algérie, comme certains le soutiennent, aux SS, et la IV^e République à un régime totalitaire. On ne peut imaginer dans l'Allemagne de Hitler qu'un fonctionnaire, à moins qu'il ne soit suicidaire, réclame à sa hiérarchie des sanctions contre un SS ou un agent de la Gestapo. Les SS mettent en œuvre une doctrine d'extermination, adoptée par l'Etat national-socialiste. Ce faisant, ils commettent des crimes contre l'humanité, dont la caractéristique, selon la définition admirable donnée par André Frossard, est de condamner à mort, en fonction de sa naissance, un être humain, coupable simplement d'exister. Rien d'analogue chez les militaires français qui commettent, en Algérie,

n'avaient pas manqué. Un seul exemple : l'administrateur chargé du rapport sur le « rétablissement de l'ordre » à Bône en août 1956, s'insurge contre « le mur du silence » érigé par les autorités militaires, avec la complaisance des autorités civiles : « Quelques exemples bien choisis et rigoureusement sanctionnés feraient certainement beaucoup plus pour le prestige de l'armée et la discipline de ses éléments que le rideau pudique qu'elle referme sur les excès de certains de ses membres. Et ils feraient, en outre, un effet psychologique certain sur les populations : j'ai été surpris de constater qu'aucun des musulmans que j'ai interrogés n'espérait qu'il y aurait une sanction contre les coupables. Cette habitude du déni de justice n'est-elle pas en rapport avec la désaffection de ces populations à l'égard de la légalité républicaine ? »

Plus de quarante années ont passé. Comment la France doit-elle agir avec ce passé, qui, après l'Occupation, a tendance à s'imposer à nous ? Un nouvel acte de repentance me paraît mal venu, car il ferait fi de tous ceux qui, en Algérie, ont su rester fidèles à la France des droits de l'homme. La justice doit-elle se saisir de ces crimes que leurs auteurs revendiquent ? Je n'en sais rien. Mais je suis convaincue que la divulgation de ces procédés inqualifiables, si pénible soit-elle, est utile, ne serait-ce que pour en empêcher la répétition, pour rappeler aux gouvernants et aux gouvernés qu'il n'est pas possible, dans un pays civilisé, de tolérer certaines pratiques.

Georgette Elgey

L'incroyable affaire Sofri

LE VATICAN a mis plus de trois siècles et demi pour rendre justice à Galilée, et davantage encore pour réhabiliter Jean Hus. Il faut espérer que l'Etat italien sera plus rapide en ce qui concerne Adriano Sofri et n'attendra pas la mort en prison de l'ancien dirigeant de l'organisation d'extrême gauche Lotta continua, condamné à vingt-deux ans de détention sur le seul témoignage, à la fois douteux et plein de contradictions, d'un « repenti ». L'affaire Sofri, qui dure maintenant depuis treize ans, est étonnante à plus d'un titre. Comment le même système judiciaire qui a permis, grâce à l'opération « Mains propres », un assainissement sans précédent du monde politique italien, a-t-il pu aboutir également à une telle condamnation ? Comment se fait-il que le sort d'Adriano Sofri n'ait pratiquement pas été évoqué au cours de la campagne électorale qui s'achève et ne soit nullement un enjeu, ni à droite ni à gauche, du scrutin du 13 mai ?

Le silence de la droite s'explique facilement. Elle tient enfin, avec Sofri, le coupable idéal, celui qui permet d'affirmer que tous les malheurs de l'Italie, pendant les années 1970, sont imputables à l'extrême gauche et à ces « mauvais maîtres », ces intellectuels gauchistes qui sont allés dévoyer les ouvriers des usines et ont sapé toutes les bases de l'autorité traditionnelle. Le maintien de Sofri en prison constitue une sorte de preuve que le terrorisme d'extrême gauche a précédé celui d'extrême droite et permet de faire l'impasse, une fois de plus, sur le rôle des organisations néofascistes et des services secrets dans les attentats de ces années-là. Cette vision des choses arrange évidemment Silvio Berlusconi, et surtout certains de ses alliés de la Maison des libertés.

La discrétion de la gauche est plus embarrassée. Il y a probablement, chez quelques anciens militants communistes, une sorte de revanche posthume sur une organisation disparue (Lotta continua s'est autodissoute en 1976) qui les avait jadis bousculés sur leur gauche, et sur un homme qui avait incarné avec brio cette contestation. « L'absence de l'affaire Sofri dans la campagne électorale n'est pas un bon signe pour l'Italie », constate l'écrivain Antonio Tabucchi. Le colloque qui s'est tenu les 28 et 29 avril au château de Voltaire, à Ferney, près de Genève, était destiné à rompre ce silence. Rappelons les faits. Le 17 mai 1972, le commissaire calabres est tué à Milan, devant son domicile, de deux coups de feu tirés à bout portant. Ce policier faisait l'objet d'une violente campagne hostile dans les colonnes du journal de Lotta continua, depuis la mort, le 15 décembre 1969, du cheminot anarchiste Pino Pinelli. Ce dernier était passé par la fenêtre du bureau du commissaire, au quatrième étage de la préfecture de police de Milan, où il était interrogé sur l'attentat qui avait fait seize morts, trois jours plus tôt à la Banque de l'Agriculture de Milan. Lotta continua affirme que Pinelli a été défenestré par les policiers et que des services de l'Etat sont, en réalité, les véritables auteurs du massacre du 12 décembre, dans le cadre d'une « stratégie de la tension » visant à provoquer un putsch de droite. Ces événements se produisent en effet au plus fort des luttes ouvrières de l'« automne chaud », marqué par toute une série d'attentats et de manifestations de rue violentes.

Au fil des années, plusieurs personnes sont inculpées pour l'assassinat du commissaire calabres dans les milieux d'extrême droite et d'extrême gauche, puis relâchées, faute de preuves. Seize ans après les faits, le 28 juillet 1988, Adriano Sofri, Giorgio Pietrostefani et Ovidio Bompresini sont arrêtés chez eux à l'aube. Les deux premiers sont accusés d'avoir donné l'ordre, au nom de Lotta continua, de tuer le commissaire, et le troisième d'avoir tiré les coups de feu. Tout repose sur la confession d'un curieux personnage, ancien ouvrier, auteur de plusieurs vols à main armée, devenu vendeur de crêpes, Leonardo Marino. Celui-ci affirme avoir conduit la voiture ayant servi au crime. Pris d'un remords de

conscience, après avoir consulté son curé et le maire communiste de son village, il serait allé « spontanément » dans la caserne de carabinieri la plus proche de chez lui pour faire ses aveux.

TRÈS GRAVES IRRÉGULARITÉS

Commence alors un étrange parcours judiciaire. Le 2 mai 1990, le tribunal de Milan condamne Sofri, Pietrostefani et Bompresini à vingt-deux ans de prison et Marino à onze ans. Le verdict est confirmé en appel, puis annulé en octobre 1991 par la Cour de cassation. Un acquittement est prononcé en décembre 1992, et une nouvelle condamnation infligée en 1994. Celle-ci est à son tour annulée, et un nouveau procès s'ouvre à Venise en octobre 1999. Sofri, Pietrostefani et Bompresini sont derechef condamnés à vingt-deux ans de prison, tandis que leur délateur « repenti » bénéficie de la prescription. En octobre 2000, la Cour de cassation rejette le dernier pourvoi. Adriano Sofri est de nouveau incarcéré à la prison de Pise. Pietrostefani a décidé cette fois de ne pas retourner en prison, et demeure à Paris où il vit depuis des années. Bompresini, qui souffre de graves problèmes de santé, est aux arrêts à son domicile.

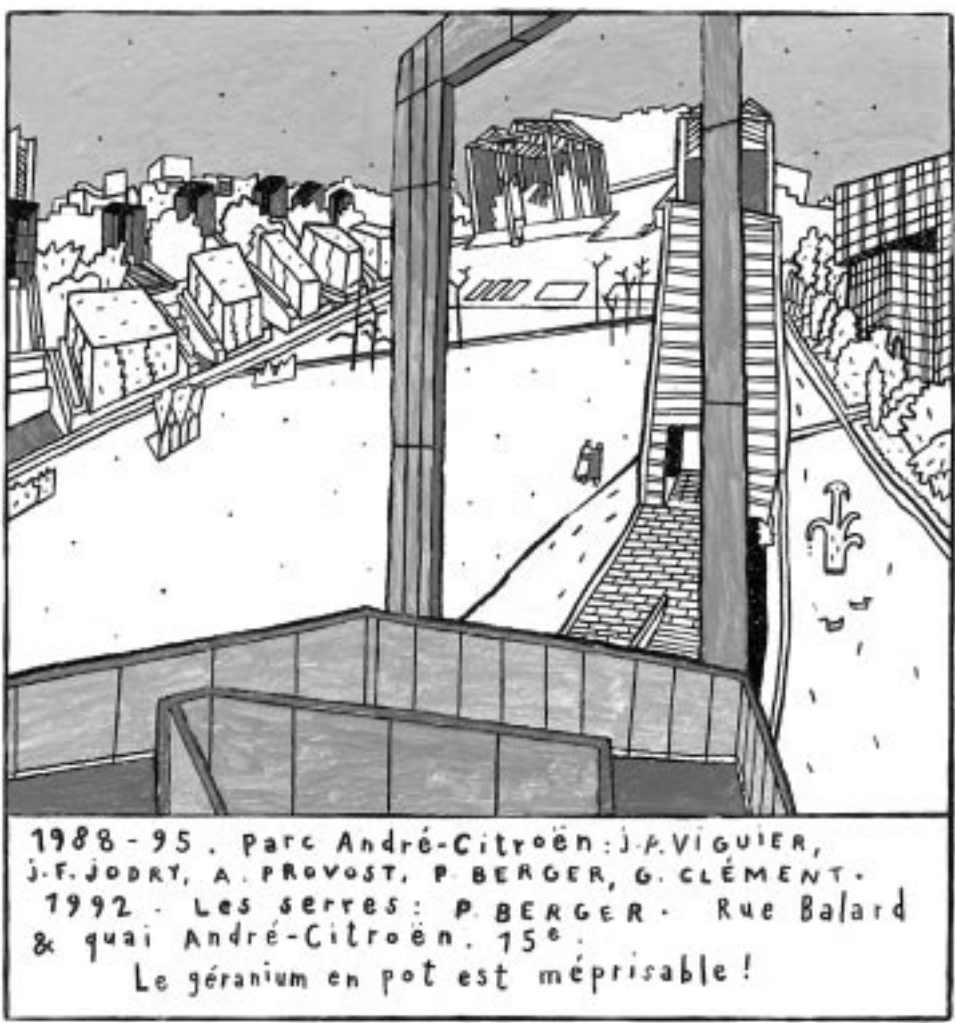
L'historien Carlo Ginzburg a relevé dans son livre *Le Juge et l'Historien* (Verdier) les très graves irrégularités de ces procès successifs. Tout d'abord, il est vite apparu que le « repenti » Leonardo Marino avait menti. Il a eu, pendant dix-sept soirées consécutives, de très longs entretiens, nocturnes et secrets, avec les carabinieri, dont il ne reste aucune trace écrite, avant la date officielle de sa confession « spontanée ». Il s'est trompé sur la couleur de la voiture qu'il était censé conduire, et sur le trajet qu'il aurait accompli après la mort du commissaire. Un témoin, qui se trouvait

immédiatement derrière la voiture des assassins, a vu une femme blonde au volant, ce qui ne cadre guère avec les fortes moustaches que portait Marino à l'époque. Enfin, celui-ci a donné quatre versions successives et contradictoires de l'entretien au cours duquel Sofri lui aurait donné l'ordre de participer à l'attentat. Tout cela aurait dû suffire, s'il s'était agi d'une affaire ordinaire, à faire acquiescer Sofri et ses deux compagnons au bénéfice du doute. Mais il ne s'agit précisément pas d'une affaire ordinaire. Ce n'est pas un hasard si deux des meilleurs défenseurs de Sofri devant l'opinion italienne, Umberto Eco et Carlo Ginzburg, sont des spécialistes du Moyen Age et de la sorcellerie. Carlo Ginzburg a noté de troublantes ressemblances entre les procès intentés à Sofri et ceux de l'Inquisition contre les hérétiques et les sorciers. Puisqu'il était le dirigeant le plus connu de Lotta continua, et qu'il avait lancé une campagne de haine contre le commissaire calabres, il ne pouvait qu'être l'auteur intellectuel de cet assassinat. Dès lors, les faits matériels qui vont à l'encontre de cette thèse sont rejetés, le témoignage du « repenti » devient le seul récit valable, auquel la réalité doit, de gré ou de force, se plier.

C'est à Ferney, en 1763, que Voltaire prenait la défense, devant l'Europe tout entière, de Jean Calas, un notable protestant exécuté à Toulouse, l'année précédente, au terme d'un procès inique. La figure du capitaine Dreyfus a également été évoquée à plusieurs reprises par les participants au colloque de Ferney. Ceux-ci ont lancé un appel en faveur de Sofri au président de la République italienne ainsi qu'à la Cour européenne des droits de l'homme.

Dominique Dhombres

Le piéton contemporain par Lionel Koechlin



« Loft Story », un jeu dangereux

L'ÉMISSION « Loft Story » diffusée par M6 ne susciterait pas autant de commentaires, autant de passions, si elle ne donnait l'impression de franchir une limite dans le renoncement à certaines valeurs traditionnellement associées à l'idée de culture. On objectera, avec raison, que la « télévision-poubelle » ne date pas d'aujourd'hui. On dira aussi qu'il ne faut pas négliger la part du jeu dans ces transgressions et qu'à les prendre trop au sérieux on se méprend sur leur signification réelle.

On ajoutera qu'il n'est jamais mauvais de remettre en cause les dogmes établis, au risque de choquer les « bien-pensants ». Il n'empêche : sauf à se contenter de considérer « Loft Story » comme un révélateur de l'état de la société en refusant de porter un jugement, l'une des questions qu'elle pose est de savoir si elle est légitime de fixer des bornes à des émissions de cette nature et lesquelles.

Pourquoi le spectacle de « Loft Story » serait-il plus révoltant qu'un autre ? Parce que, disent ses détracteurs, il fait d'un petit groupe de jeunes gens des cobayes au service d'une expérience qui n'a pas d'autre but que de distraire. « *Ce ne sont plus des personnes, mais des rats dans une cage* », déclare dans *Libération* du 3 mai le psychiatre Serge Héféz, qui ajoute : « *Celui qui est observé est déshumanisé, instrumentalisé*. » Ce n'est pas parce que les

participants sont consentants qu'ils échappent à cette déshumanisation. Et ce n'est pas parce que les téléspectateurs regardent l'émission comme ils regarderaient n'importe quelle sitcom que l'instrumentalisation des « acteurs » s'atténue.

LE VOYEURISME DU PUBLIC

De ce point de vue, on pourrait comparer les questions posées par « Loft Story » à celles que soulève le développement de publicités érotiques qui jouent, comme l'émission de M6, sur le voyeurisme du public et qui, comme elle, misent sur une dimension ludique pour faire passer leur message. Certes, il n'y a pas plus de raison de condamner le voyeurisme que de s'indigner de la part de jeu dont celui-ci s'entoure. Dans le cas de la publicité, le jeu prend la forme du clin d'œil et du second degré. Dans le cas de « Loft Story », il se présente explicitement comme tel afin de créer avec ceux qui le regardent une complicité amusée. Mais, dans les deux cas, il risque de masquer ce qui pourrait être perçu comme une exploitation de la personne humaine.

La difficulté est de définir la limite au-delà de laquelle l'humour des publicitaires bascule dans le sexisme ou celui des producteurs de « Loft Story » dans la perversité. Les associations féministes qui luttent contre les excès de la publicité connaissent la complexité du problè-

me. Elles savent que leurs critiques sont souvent tournées en dérision. Elles n'ignorent pas que les publicitaires ont l'art de mettre les rieurs de leur côté en les accusant, elles, de prendre leurs messages à la lettre au lieu de les recevoir au second degré. Pourtant, elles n'ont pas tort d'attirer l'attention sur les risques de dérive, qui surviennent quand les images publicitaires reproduisent les vieux schémas de la domination de l'homme sur la femme.

Ce risque de dérive est présent dans la façon dont les onze candidats de « Loft Story » sont invités à jouer un moment de leur vie sous le regard de millions de téléspectateurs et d'internautes. Est effacée la frontière entre vie publique et vie privée, qui est l'un des fondements du respect humain. Est oubliée la nécessité part d'intimité que refuse, par définition, ce *remake* français du Big Brother d'Orwell. Bien sûr, ces jeunes gens n'oublient pas qu'ils sont filmés en permanence et jouent leurs scènes plus qu'ils ne les vivent. Bien sûr, la situation qui leur est faite est artificielle et ne ressemble guère à la « vraie vie » qu'ils mènent au dehors. Bien sûr, leurs personnages ressemblent beaucoup à des stéréotypes issus d'un habile casting.

Mais il n'est pas si facile de séparer la réalité de la fiction. M6 joue de cette ambiguïté en présentant « Loft Story » comme « une fiction réelle ». Il est vrai que toute expres-

sion artistique – qu'elle prenne la forme d'un livre, d'une pièce de théâtre, d'un film, d'un téléfilm, voire d'une sitcom – repose sur une dialectique entre fiction et réalité. Non seulement pour le lecteur ou le spectateur, qui est invité à lire le monde à travers l'œuvre, mais pour les écrivains ou les acteurs eux-mêmes qui nourrissent leur texte ou leur rôle de leurs propres émotions, puisées dans leur propre vie.

La différence avec les participants de « Loft Story », c'est que les artistes qui engagent leurs sentiments intimes dans leur travail sont, en principe, capables de maîtriser ce jeu dangereux. Il n'est pas certain que les jeunes gens rassemblés par M6 y soient préparés.

Thomas Ferenczi

► www.lemonde.fr/lofstory

PRÉCISION

RAËL

Les adeptes de Raël ne « *doivent* » pas verser 11 % de leurs revenus à la secte, nous précise Benoît Aymonier, président de l'association française, « *chacun [des] membres choisissant, s'il le souhaite, de verser une cotisation qu'il fixe lui-même, librement, sans qu'aucun contrôle ne soit effectué sur le montant de celle-ci* » (*Le Monde* du 12 avril).

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléc. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

M. Chirac et l'écologie

JACQUES CHIRAC s'intéresse-t-il à l'écologie ou aux électeurs écologistes ? Sa conversion aux thèmes de l'environnement manifestée par son discours d'Orléans, jeudi 3 mai, à un an de l'élection présidentielle, est si spectaculaire que la question ne peut manquer d'être posée. Le président de la République peut, comme d'autres, vivre une prise de conscience tardive, accélérée par ce qui ressemble fort aux premières manifestations du réchauffement climatique. Mais cette prise de conscience s'opère dans un contexte de crise de la majorité plurielle : elle apparaît donc aussi comme une opération de récupération politique d'un thème devenu central dans les préoccupations des électeurs. La suite dira si elle est habile.

Jacques Chirac est bien placé pour observer les difficultés de Lionel Jospin et du PS à s'approprier un domaine qui ne fait pas partie de leur tradition politique. Il a remarqué, comme tout le monde, les malades de Dominique Voynet et des Verts, qui semblent souvent plus motivés par les préoccupations d'appareil ou par les sujets de mobilisation classiques de l'extrême gauche (licenciements, sans-papiers...) : les cafouillages de Dominique Voynet au moment du naufrage de l'*Erika*, le silence des Verts face aux inondations sans précédent de la vallée de la Somme Pont bien montré. Cet éloignement des Verts vis-à-vis de leurs « fondamentaux » est probablement mal perçu par une partie de l'électorat sensibilisé à l'écologie qui a, par exemple,

mal reporté ses voix sur les candidats de gauche au second tour des municipales. Le contexte est donc favorable pour tenter d'entraîner la droite sur ce terrain.

Le seul problème est que celle-ci est sans doute, spontanément, encore moins écologiste que la gauche. Jacques Chirac lui-même ne craint pas de défendre le principe « pollueurs-payeurs », tout en soutenant une agriculture qui, aujourd'hui, pollue beaucoup plus qu'elle ne paye... Les tentatives de « verdissement » du premier ministre et de sa majorité plurielle, comme celles du président de la République, doivent être mises en regard avec la réalité du terrain. Si Lionel Jospin a incontestablement opéré plusieurs gestes significatifs, les condamnations de la France par Bruxelles pour non-respect des directives de l'environnement, tout comme le jugement récent du tribunal administratif de Rennes, qui a estimé que l'Etat était responsable de la pollution de l'eau en Bretagne, montrent le chemin qui reste à parcourir.

M. Chirac est dans la position la plus facile, celle du magistère de la parole, qui n'est pas confronté à l'action. Les électeurs se laisseront-ils convaincre ? S'il réussissait à se faire réélire après avoir notamment enfourché ce nouveau cheval de bataille, oublierait-il ses engagements une fois élu, comme il l'avait fait en 1995 avec la « fracture sociale » ? Si tel était le cas, il serait responsable d'une nouvelle déception et d'une désaffection supplémentaire vis-à-vis du politique.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Secrétaire général du directoire : Alain Fontenot

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhômeau
Directeur artistique : Dominique Roynette ; adjoint : François Lolicheon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Rédaction en chef centrale :

Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Genère

Rédaction en chef :

Alain Deboue (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Serge Marti (Le Monde Economie)

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Verzet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Un pont-route sur la Seine, à Tancarville

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, au début du mois d'avril, et le Conseil de la République, le 2 mai, ont adopté sans débat le projet de loi portant ratification de la convention passée entre l'Etat et la chambre de commerce du Havre, en vue de la concession à cette dernière de la construction et de l'exploitation d'un pont sur la Seine, à Tancarville. Ainsi peut être entrepris dès maintenant un ouvrage qui a suscité dans le nord-ouest de la France de longues controverses et des polémiques passionnées.

Le nouveau pont sera le plus grand ouvrage d'art d'Europe continentale. Un droit de péage y sera perçu ; l'exploitation des ponts de Plougastel et de la Rance a prouvé que ce système était rentable. A l'expiration de la concession, le pont, libre de toute charges financières, fera retour à l'Etat. L'ouvrage d'art, tel qu'il a été

conçu par les architectes, aura une longueur de 1 410 mètres et une largeur de 12 mètres. Quatre pylônes – deux sur chaque rive – s'élèveront jusqu'à 118 mètres et soutiendront le tablier à 47 mètres au-dessus du fleuve, grâce à 2 600 mètres de câbles, qui pèseront en tout 4 200 tonnes.

La charge utile attendra deux mille quatre cents voitures de tourisme ou encore trois cents camions de 12 tonnes. Des terrassements importants permettant de relier le pont-route aux différentes voies de communication des deux rives sont déjà terminés. On espère au Havre que la construction ne durera pas plus de cinq ans. La dépense totale ne peut être chiffrée en francs 1951. On l'avait évaluée à 5 038 millions en 1948.

Marcel Leteurtre
(5 mai 1951.)

Le Monde sur TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn) ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

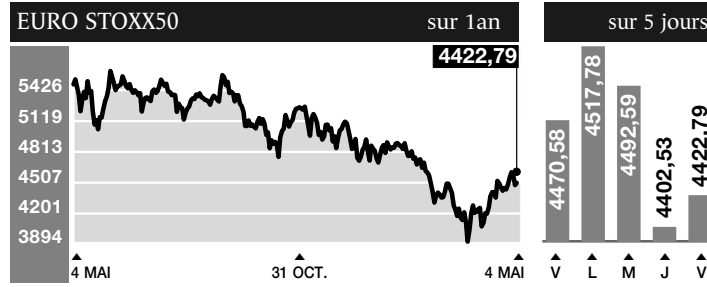
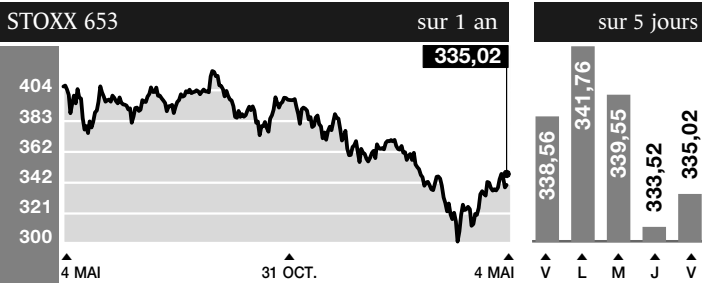
Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

VALEURS EUROPÉENNES

L'action Allianz a baissé de 0,63 %, jeudi 3 mai, après que l'assureur allemand eut indiqué qu'il lancerait le 31 mai son offre sur Dresdner Bank, la troisième banque privée d'outre-Rhin.

d'actions destinée à financer l'achat des participations de British Telecom dans Japan Telecom et Airtel. Le titre Shell a affiché une perte de 3,95 %, à 5,6 livres, en raison d'un fléchissement continu des cours du brut.



04/05 12h35

Table of stock prices for the AUTOMOBILE sector, including companies like AUTOLIV SDR, BASF AG, and BMW.

04/05 12h35

Table of stock prices for the BANQUES sector, including companies like ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, and ALL & LEICS.

04/05 12h35

Table of stock prices for the PRODUITS DE BASE sector, including companies like ACERIALIA, ACERINOX R, and ALUMINIUM GREC.

04/05 12h35

Table of stock prices for the CONSOMMATION CYCLIQUE sector, including companies like ACCOR, ADIDAS-SALOMON, and AGFA-GEVAERT.

04/05 12h35

Table of stock prices for the CHIMIE sector, including companies like AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, and BASF AG.

Table of stock prices for the LAPORTE sector, including companies like LONZA GRP N, NORSK HYDRO, and RHODIA.

04/05 12h35

Table of stock prices for the CONGLOMÉRATS sector, including companies like D'IETTEREN SA, AZEL, and GBL.

04/05 12h35

Table of stock prices for the TÉLÉCOMMUNICATIONS sector, including companies like ATLANTIC TELECO, BRITISH TELECOM, and CABLE & WIRELES.

04/05 12h35

Table of stock prices for the CONSTRUCTION sector, including companies like ACCIONA, ACS, and AGGREGATE IND.

04/05 12h35

Table of stock prices for the SERVICES FINANCIERS sector, including companies like 3I GROUP, ALMANY, and ALPHA FINANCE.

04/05 12h35

Table of stock prices for the SERVICES FINANCIERS sector, including companies like 3I GROUP, ALMANY, and ALPHA FINANCE.

Table of stock prices for the ALIMENTATION ET BOISSON sector, including companies like RICHEMONT UNITS, ROY-PHILIPS ELE, and RYANAIR HDGS.

04/05 12h35

Table of stock prices for the PHARMACIE sector, including companies like ACTELION N, ALTANA AG, and ASTRAZENACA.

04/05 12h35

Table of stock prices for the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector, including companies like ABB N, ABBECCO N, and AEROPORTI DI RO.

04/05 12h35

Advertisement for Volkswagen Golf featuring a car image and text: 'Nouveau moteur TDI 150 sur Golf. Cons. CL 93/116 (l/100 km) de la Golf Confort TDI 150, cycle urbain/extra-urbain/mixte: 7,1/4,3/5,3. Emissions CO2 (g/km): 143, 36 (15 Volkswagen 0,12 franc l'accès, 1,28 franc la rajoute), 0,826 (0,99 0,90) (0,98 franc la minute).

04/05 12h35

Table of stock prices for the ÉNERGIE sector, including companies like BG GROUP, BP, and CEPSA.

04/05 12h35

Table of stock prices for the SERVICES FINANCIERS sector, including companies like 3I GROUP, ALMANY, and ALPHA FINANCE.

04/05 12h35

Table of stock prices for the ALIMENTATION ET BOISSON sector, including companies like ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRU F, and BBAG OE BRAU-BE.

04/05 12h35

Table of stock prices for the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector, including companies like ABB N, ABBECCO N, and AEROPORTI DI RO.

04/05 12h35

Table of stock prices for the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector, including companies like ABB N, ABBECCO N, and AEROPORTI DI RO.

04/05 12h35

Table of stock prices for the ÉNERGIE sector, including companies like BG GROUP, BP, and CEPSA.

04/05 12h35

Table of stock prices for the SERVICES FINANCIERS sector, including companies like 3I GROUP, ALMANY, and ALPHA FINANCE.

Table of stock prices for the ASSURANCES sector, including companies like AEGIS GROUP, AEGON NV, and AGF.

04/05 12h35

Table of stock prices for the ASSURANCES sector, including companies like AEGIS GROUP, AEGON NV, and AGF.

04/05 12h35

Table of stock prices for the MEDIAS sector, including companies like B SKY B GROUP, CANAL PLUS, and CAPITAL RADIO.

04/05 12h35

Table of stock prices for the BIENS DE CONSOMMATION sector, including companies like AHOLD, ALMADIS, and AMADEUS GLOBAL.

Table of stock prices for the HAUTE TECHNOLOGIE sector, including companies like AIXTRON, ALCATEL-A, and ALTEC SA REG.

04/05 12h35

Table of stock prices for the HAUTE TECHNOLOGIE sector, including companies like AIXTRON, ALCATEL-A, and ALTEC SA REG.

04/05 12h35

Table of stock prices for the SERVICES COLLECTIFS sector, including companies like ACEA, AEM, and ANGLIAN WATER.

04/05 12h35

Table of stock prices for the SERVICES COLLECTIFS sector, including companies like ACEA, AEM, and ANGLIAN WATER.

★ CODES PAYS ZONE EURO: FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique - GR : Grèce.

VALEURS FRANCE

Le titre TFI a démarré en forte baisse dès l'ouverture de la Bourse de Paris, vendredi 4 mai, avec un repli de 4,55 %, à 43,05 euros.

L'action Renault était en recul à l'ouverture du marché parisien avec un repli de 0,43 %, à 57,45 euros.

Le titre Pernod Ricard affichait un léger repli de 0,58 %, à 76,75 euros dès l'ouverture des échanges.

L'action AGF affichait une hausse dès l'ouverture de la Bourse de Paris, vendredi, avec un gain de 1,21 %, à 66,8 euros.

Table of stock prices for various French companies including Alcatel, Renault, Pernod Ricard, and AGF.

Table of international stock prices for companies like RENAULT, AXA, and others.

Table of international stock prices for companies like ADECCO, AMERICAN EXP, and others.

PREMIER MARCHÉ

VENDREDI 4 MAI Cours à 12 h 30 Dernier jour de négociation des OSRD : 25 mai

Table of French stock market data including ACCOR, AGF, and AIR LIQUIDE.

Table of stock prices for various companies including COALA, COHERIS ATIX, and others.

Table of stock prices for various companies including ABEL GUILLEM, AB SOFT PROV, and others.

Table of stock prices for various companies including GFI INDUSTRI, GRAND MARNIE, and others.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 3 mai

Table of SICAV and FCP data including AGIPI, BNP PARIBAS, and others.

Table of SICAV and FCP data including CREDIT AGRICOLE, CREDIT LYONNAIS, and others.

Table of SICAV and FCP data including CREDIT AGRICOLE, CREDIT LYONNAIS, and others.

Table of SICAV and FCP data including CREDIT AGRICOLE, CREDIT LYONNAIS, and others.

SECOND MARCHÉ

VENDREDI 4 MAI Cours relevés à 12 h 30

Table of second market stock prices including AB GROUPE, ACTIELEC TEC, and others.

Table of SICAV and FCP data including CREDIT AGRICOLE, CREDIT LYONNAIS, and others.

Le futur vu d'Hyères

Du 27 au 30 avril, Hyères a accueilli le Festival international des arts de la mode. En seize ans, la manifestation s'est imposée comme tremplin pour les jeunes stylistes et les photographes

RENDEZ-VOUS obligé des faiseurs de tendances, Hyères voit débarquer chaque année des floppées de rédactrices de mode, de stylistes, de photographes et d'agents au moment du Festival international des arts de la mode. Ici, les « modeux » détendus ont leurs habitudes : petit déjeuner prolongé à l'Hôtel Provençal sur la presqu'île de Giens, sieste au Coco Beach de Saint-Tropez l'après-midi, fin de soirée à danser sur un remix de Fré-

« En photographie, le circuit va beaucoup plus vite, il n'y a pas les mêmes contraintes de production que pour le vêtement »

déric Sanchez dans le jardin de la Villa Noailles... Mais si Hyères est devenu le camp de vacances de la mode, où il est de bon ton d'afficher ses mocassins Miu Miu sans chaussettes, son tee-shirt customisé « Imitation of Christ » ou un vêtement du lauréat de l'édition précédente, le but de la rencontre est la découverte de jeunes stylistes et de photographes venus présenter leurs premiers travaux.

Créée en 1986 par Jean-Pierre Blanc, un Hyérois alors étudiant en école de commerce, la manifestation patronnée par la Fédération française de la couture et du prêt à porter des créateurs de mode accueille aujourd'hui 800 personnes et a révélé des gens comme Viktor & Rolf, Gaspard Yurkievich et, plus récemment, Alexandre & Matthieu. Confidentiel à ses débuts, ce festival fonctionne aujourd'hui avec un budget de 2,3 millions de francs, composé à parts égales de financements publics et privés (500 000 francs de la municipalité d'Hyères, 300 000 francs du groupe LVMH, 300 000 francs de L'Oréal, etc.). Sélectionnés parmi une centaine de candidats, douze stylistes encore étudiants ou fraîchement diplômés ont ainsi présenté une collection de dix modèles à un jury de professionnels.

Entre les Cosette couture du Japonais Sadaharu Hoshino, tenues laborieuses très inspirées par Comme des garçons, les serveurs endimanchés du Hollandais Corne Gabriëls, le bestiaire de Catherine Gratton ou les ensembles badigeonnés au Stabulo Boss de Charles Anastase et Ann Asland, les travaux sont plus ou moins bien maîtrisés, mais ont le mérite de multiplier les points de vue sur le vêtement. Les grands inspirateurs sont cette année Bernhard Willhelm et les créatrices de Bless - d'ailleurs membres du jury -, avec leurs silhouettes enfantines et vives, ponctuées de références aux années 1980.



Corps à corps

Pour la carte blanche que lui a accordée le Festival d'Hyères, le créateur Jean Colonna a choisi de collaborer avec le photographe Jeff Burton, connu pour ses séries réalisées sur des tournages de films pornos dans les villas cossues de Los Angeles. Loin du « porno chic » banalisé dans l'imagerie de mode, Jeff Burton montre la peau avec une certaine tendresse, saisit le corps par fragments dans ce diaporama de 25 minutes accompagné par les sonorités cristallines d'une chanson de Golden Palominos. « Aujourd'hui, on montre du cul pour vendre de la couture, mais avec beaucoup de froideur », remarque Jean Colonna, qui a préféré explorer sans détours « la sexualité, le respect, la poésie, l'amour ».

Des corps enlacés, aperçus dans le reflet d'une baie vitrée, les collines d'Hollywood aux premières lueurs de l'aube, un dos surgissant d'un massif de fleurs : les images s'enchaînent sans voyeurisme. Le vêtement intervient par endroits, pantalon de cuir sur les chevilles ou voile pailleté frissonnant sur la peau. « Ce ne sont pas des photos de mode. Aucun acteur n'a posé. Il ne s'agissait pas de respecter le vêtement en tant que pièce de créateur. Si le pantalon est roulé en boule dans un coin, ce n'est pas un effet de style, c'est sa place. »

PACIFIC COMPAGNIE LE TECK EN DIRECT

Mobilier de jardin en teck
Sièges et canapés en racine de jacinthe d'eau
Meubles et objets de Chine, d'Inde et d'Indonésie

20 bis, av. Mac-Mahon 75017 Paris
Tél : 01 44 09 85 55 Fax : 01 44 09 03 37
www.pacific-compagnie.com - info@pacific-compagnie.com
Livraison France et étranger



Modèle en patchwork de soie de Christian Wynants, Grand Prix du Festival d'Hyères 2001.

Plus qu'une créativité débridée, le jury a récompensé la grande rigueur d'exécution et la grâce fragile des tenues du Belge Christian Wynants, diplômé en juin 2000 de la prestigieuse Académie d'Anvers. « J'ai apprécié la féminité et la fraîcheur de ses silhouettes. Son travail est consistant et juste », explique Ralph Tolédano, PDG de Chloé, séduit par « le degré de maturité de ces gens très jeunes ». Inspirées par les courbes du coquillage, les robes aux accents 1920 de ce jeune homme de vingt-trois ans caressent le corps et célèbrent le mouvement dans un patchwork savant de tissus fleuris, de cuir parcouru d'arabesques et de lainages. Partenaires de l'événement, les Galeries Lafayette et le grand magasin new-yorkais Henri Bendel devraient distribuer sa collection et prendre en charge la production de ses défilés pendant au moins deux saisons. Mais Christian Wynants, qui vient d'être engagé comme assistant chez Dries Van Noten, a encore du mal à envisager la commercialisation de cette collection de fin d'études, réalisée avec des tissus chinés aux puces. Couronnés par le Prix de la collection mixte, les Russes Nina & Donis, trente-trois ans, ont déjà à leur actif cinq collections, dont quatre présentées à Moscou et une à la Fashion Week de Londres.

Puisées dans l'imagerie constructiviste, les lignes sont précises et la palette de couleurs limitée (rouge, blanc, noir, vert). Les chemises aux manches retroussées, les pantalons de travail et les fichus noués sur la tête revisitent au goût du jour les tenues des travailleurs des kolkhozes. Brodée sur une chemise blanche ou éclatée sur une tunique écossaise, l'étoile rouge est traitée « d'un point de vue esthétique et non comme un symbole politique » par les créateurs qui ont su se dégager d'une approche trop littérale des panoplies soviétiques. « Je n'ai pas peur de la saleté, je ne crée pas des costumes, mais des vêtements confortables qu'on peut porter partout », précise l'Allemande de vingt-six ans Stephanie Oberg, Prix spécial du jury, qui propose une ligne résolument commerciale avec jupe de velours noir, pantalon de survêtement, sweat-shirt en molleton rebrodé porté avec des baskets ou des chaussons de danse.

Si le Festival d'Hyères ne donne pas lieu à l'attribution d'une bourse, le propos est plutôt de susciter des échanges avec d'autres stylistes, des agents, des bureaux d'achat et des industriels, particulièrement nombreux pour cette édition 2001, marquée par l'organisation de « rencontres européennes du textile-habillement ». Président de la Fédération française de la couture et du prêt-à-porter des couturiers et des créateurs de mode, Didier Grumbach espère ainsi faire d'Hyères « le Davos de la mode », en convoquant un parterre d'industriels italiens et français sur des thé-



PHOTOS GAUTHIER GAILLET

mes comme « la distribution et ses nouvelles perspectives » ou « la valorisation de l'innovation ».

Depuis 1996, le festival décerne également un Prix de la jeune photographie de mode, attribué cette année à l'Américaine Martha Camarillo, trente-deux ans, et aux français Sophie Dubosc et Luc Arasse. « En photographie, le circuit va beaucoup plus vite, il n'y a pas les mêmes contraintes de production que pour le vêtement », affirme Jean-Pierre Blanc, qui note une présence croissante d'un public spécialisé (galeristes, agences, directeurs artistiques) et la reconnaissance rapide des photographes, comme Cédric Buchet, exposé en 1999 et auteur de la campagne Prada de



De gauche à droite, une silhouette des stylistes Charles Anastase et Ann Asland. Prix de la collection mixte, les Russes Nina & Donis multiplient les références au constructivisme. Robe rebrodée de l'Allemande Stephanie Oberg.

l'été 2000. « Parmi les soixante-dix dossiers que nous recevons, nous choisissons des gens de talent qui ont des choses à dire, mais pas forcément dans le domaine de la mode », explique Michel Mallard, directeur artistique de la section photo du festival, qui agence les images dans le décor cubiste de la Villa Noailles, conçue par Mallet-Stevens. Pour Christian Caujolle,

directeur de l'agence Vu et l'un des jurés de cette édition avec Terry Jones, d'ID, et le galeriste Emmanuel Perrotin, « aujourd'hui, ce n'est pas la photographie appliquée à une discipline qui est intéressante. L'émergence de journaux qui font dialoguer la mode avec l'art contemporain entraîne la valorisation d'autres points de vue visuels sur la mode, pour se situer en rupture avec les féminins. Le vêtement n'est pas l'objet central, mais un prétexte à l'image ».

Anne-Laure Quilleriet

★ La Villa Noailles accueille jusqu'au 10 juin l'exposition Smile-ID, à l'occasion des vingt ans du magazine anglais, ainsi que les photographies de Vava Ribeiro (lauréat du festival en 2000), Javier Valhonnrat et les créations des jeunes stylistes en compétition.

Pour son travail autour de la ville d'Hyères, Eric Nehr a photographié le 54^e régiment d'artillerie. Restituant le camouflage dans son contexte initial, l'exposition invite à réfléchir sur la surexploitation des attributs militaires dans la mode. Tour des Temples, jusqu'au 10 juin.

Renseignements : 04-94-65-22-72, et sur Internet : www.festival-hyeres.com.

L'ATELIER de la PERLE

Création de Bijoux

Votre Perle de TAHITI offerte A partir de 600 Frs d'achat.

SHOW-ROOM PRIVÉ
Ouvertures exceptionnelles
Samedis 12,19,26 et

jeudi 24 Mai de 12h00 à 18h30

37, rue La Fayette
PARIS 9^{ème}
2^{ème} étage cde porte B1682
Tél. : 01.53.25.17.17



ROLAND GERBER

Jupe « petit déjeuner » et pull en soie, de Catherine Gratton, étudiante en cinquième année à La Cambre de Bruxelles.

VENDREDI 4 MAI

GUIDE TÉLÉVISION

Table of TV programs including 'DÉBATS', 'MAGAZINES', and 'SPORTS EN DIRECT'.

Table of documentaries including '20.15 360°', '20.30 L'Inde fantôme', and '20.35 Les Mystères de la Bible'.

Le Monde TELEVISION

Canal + 13.45 Profils paysans Depuis 1998, Depardon filme à sa manière les paysans vivant dans une dizaine de fermes...

que intitulé « Profils paysans », qui doit s'étendre sur dix ans et comporter trois films. Il y a quelque chose de la beauté austère des tableaux de Le Nain...

Ciné Classics 20.30 Récit d'un propriétaire Avec Tadeko Ikeda, son collaborateur des années 1930, Ozu écrit...

FILMS

Table of movies including '18.35 Native Land', '20.30 Récit d'un propriétaire', and '21.00 On achève bien les chevaux'.



PROGRAMMES

Table of TV programs including 'TÉLÉVISION', 'FRANCE 2', 'FRANCE 3', and 'CANAL+'.

Table of radio programs including 'ARTE', 'FRANCE-CULTURE', 'FRANCE-MUSIQUES', and 'RADIO CLASSIQUE'.

GUIDE TÉLÉVISION

Table of TV programs including 'DÉBATS', 'MAGAZINES', and 'SPORTS EN DIRECT'.

Table of documentaries including '17.15 John Dos Passos', '17.30 Les Mystères de l'Histoire', and '17.40 Les Réalitateurs'.

Table of documentaries including '17.15 John Dos Passos', '17.30 Les Mystères de l'Histoire', and '17.40 Les Réalitateurs'.

Table of documentaries including '17.15 John Dos Passos', '17.30 Les Mystères de l'Histoire', and '17.40 Les Réalitateurs'.

Table of documentaries including '17.15 John Dos Passos', '17.30 Les Mystères de l'Histoire', and '17.40 Les Réalitateurs'.

Table of documentaries including '17.15 John Dos Passos', '17.30 Les Mystères de l'Histoire', and '17.40 Les Réalitateurs'.

Table of documentaries including '17.15 John Dos Passos', '17.30 Les Mystères de l'Histoire', and '17.40 Les Réalitateurs'.

Table of documentaries including '17.15 John Dos Passos', '17.30 Les Mystères de l'Histoire', and '17.40 Les Réalitateurs'.

Le Monde TELEVISION

RTL 14.00 Samedi, tous les goûts sont permis Cette émission, programmée de 14 heures à 16 h 30...

Table of TV programs including '19.20 Henri Cartier-Bresson', '19.30 Enigmes et tragédies maritimes', and '20.15 Architectures'.

Table of documentaries including '19.20 Henri Cartier-Bresson', '19.30 Enigmes et tragédies maritimes', and '20.15 Architectures'.

Table of documentaries including '19.20 Henri Cartier-Bresson', '19.30 Enigmes et tragédies maritimes', and '20.15 Architectures'.

Table of documentaries including '19.20 Henri Cartier-Bresson', '19.30 Enigmes et tragédies maritimes', and '20.15 Architectures'.

Table of documentaries including '19.20 Henri Cartier-Bresson', '19.30 Enigmes et tragédies maritimes', and '20.15 Architectures'.

Table of documentaries including '19.20 Henri Cartier-Bresson', '19.30 Enigmes et tragédies maritimes', and '20.15 Architectures'.

Table of documentaries including '19.20 Henri Cartier-Bresson', '19.30 Enigmes et tragédies maritimes', and '20.15 Architectures'.

Table of documentaries including '19.20 Henri Cartier-Bresson', '19.30 Enigmes et tragédies maritimes', and '20.15 Architectures'.

Le Monde TELEVISION

Ciné Classics 0.30 La Harpe de Birmanie Juillet 1945, la défaite de l'armée impériale du Japon est proche...

SAMEDI 5 MAI

FILMS

Table of movies including '13.15 Affliction', '14.30 Le Cri de la victoire', and '16.40 Le Démon des armes'.

Table of documentaries including '13.15 Affliction', '14.30 Le Cri de la victoire', and '16.40 Le Démon des armes'.

Table of documentaries including '13.15 Affliction', '14.30 Le Cri de la victoire', and '16.40 Le Démon des armes'.

Le Monde TELEVISION

Table of TV programs including '19.20 Henri Cartier-Bresson', '19.30 Enigmes et tragédies maritimes', and '20.15 Architectures'.

FILMS

Table of movies including '13.15 Affliction', '14.30 Le Cri de la victoire', and '16.40 Le Démon des armes'.

Table of documentaries including '13.15 Affliction', '14.30 Le Cri de la victoire', and '16.40 Le Démon des armes'.

Table of documentaries including '13.15 Affliction', '14.30 Le Cri de la victoire', and '16.40 Le Démon des armes'.

Le Monde TELEVISION

Table of TV programs including '19.20 Henri Cartier-Bresson', '19.30 Enigmes et tragédies maritimes', and '20.15 Architectures'.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

Table of TV programs including 'TF 1', 'FRANCE 2', 'FRANCE 3', and 'CANAL+'.

Table of documentaries including '13.15 Affliction', '14.30 Le Cri de la victoire', and '16.40 Le Démon des armes'.

Table of documentaries including '13.15 Affliction', '14.30 Le Cri de la victoire', and '16.40 Le Démon des armes'.

Le Monde TELEVISION

Table of TV programs including '19.20 Henri Cartier-Bresson', '19.30 Enigmes et tragédies maritimes', and '20.15 Architectures'.

PROGRAMMES

LA CINQUIÈME/ARTE

Table of TV programs including '13.30 Terres de légendes', '14.00 Les Crabes géants des fjords', and '15.00 Sur les chemins du monde'.

Table of documentaries including '13.15 Affliction', '14.30 Le Cri de la victoire', and '16.40 Le Démon des armes'.

Table of documentaries including '13.15 Affliction', '14.30 Le Cri de la victoire', and '16.40 Le Démon des armes'.

Le Monde TELEVISION

Table of TV programs including '19.20 Henri Cartier-Bresson', '19.30 Enigmes et tragédies maritimes', and '20.15 Architectures'.

Signification des symboles Les codes du CSA: O Tous publics, Accord parental souhaitable, Accord parental indispensable...

Pour la France

par Pierre Georges

S'IL ARRIVE aux généraux de mourir dans leur lit, il peut aussi se faire que des tortionnaires meurent dans leur livre. Et ce n'est pas autrement, comme le testament d'un mort-vivant ou plutôt d'une âme morte, que l'on a reçu les deux pleines pages, publiées dans *Le Monde*, des mémoires et récits d'Algérie du général Aussaresses.

Ces extraits n'étaient pas tout le livre. Mais tout le livre, disent ceux qui l'ont lu, est conforme à ces extraits. Un récit minutieux, détaillé, effrayant, des abominations commises au nom de la guerre, de la contre-terreur opposée à la terreur, de la torture abjecte coursant l'attentat aveugle, de l'exécution sommaire pour toute forme de procès et du massacre comme mode de répression. Sale guerre pour sale guerre, sang pour sang, mort pour mort, meurtre pour meurtre, inhumain pour inhumain.

Un insupportable récit donc, écrit en lettres de sang et d'autant plus insupportable que précis, sans haine ni remords, presque jubilatoire, de cette jubilation du devoir de terreur et de tortures accompli. Un demi-siècle après, un vieux général, car l'armée le fit bien général après l'avoir fait tortionnaire, un vieux soldat de la pire des ombres se retourne vers son pays et son passé. Sans un regret. Sans l'apparence de ces tourments d'âme que l'on prête ordinairement aux vieillards rangeant leur vie pour inventaire. Sans même l'esquisse d'un doute qui fait qu'à le lire on ne doute pas soi-même : si c'était à refaire, le général Aussaresses se referait l'exécuteur des inhumaines œuvres.

Pour la France ! Il le dit lui-même et le répète constam-

ment. Il n'y eut d'autre idéologie que la France, d'autre devoir que celui de servir son pays. A sa manière et à son poste de « chef d'orchestre de la contre-terreur ». Tortures ? Pour la France ! Exécutions ? Pour la France ! Pendaions, supplices, interrogatoires, liquidations ? Pour la France !

Paul Aussaresses fut tout cela. Un résistant français. Un soldat français. Un officier français. Un agent secret français. Un tortionnaire français. Un bourreau français. Un général français. Pour la France ! « J'avais souvent pensé que je serai torturé un jour. Mais je n'avais jamais imaginé la situation inverse : torturer des gens ».

L'imagination peut venir très vite aux hommes de devoir, même d'un devoir dévoyé. Et l'atrocité efficace, la plus féroce efficacité avec. Pour sa part, cet agent abominable qu'il y prit, sans plaisir probablement, sans honte affichée non plus – « J'étais indifférent, il fallait le tuer c'est tout et je l'ai fait », Paul Aussaresses reste sans doute convaincu qu'il gagna la bataille d'Alger. Pour la France !

Et c'est bien ici, justement, au-delà de ce récit qu'il faut prendre ce livre pour ce qu'il est : non pas l'autojustification cynique, glaçante d'un préposé aux abominations. Non pas des Mémoires de torture comme il en fut de guerre. Mais une sorte de témoignage à charge du bourreau contre son propre pays, sa propre armée, son propre gouvernement de l'époque.

Crimes de guerre, crimes contre l'humanité ? Ce n'est à nous d'en décider. Crimes d'un homme qui dit l'indicible, parce qu'il commit l'indicible. Au nom d'un pays officiellement coupable de l'avoir voulu, su et tu.

Des chercheurs ont isolé des cellules souches chez la souris

DES CHERCHEURS ont, pour la première fois, réussi à isoler de « vraies » cellules souches multipotentes à partir de la moelle osseuse de souris adultes. Leur travail, publié dans le numéro du 4 mai de la revue scientifique américaine *Cell*, ouvre la porte à la possibilité de trouver chez la personne malade elle-même les cellules capables d'être utilisées pour la soigner. Cette découverte permettrait ainsi d'éviter les problèmes éthiques liés à l'utilisation des cellules embryonnaires, jusqu'à présent les seules connues pour offrir la possibilité de se transformer en tous types de tissus.

Les cellules souches ont pour propriété commune de pouvoir se diviser à l'infini à l'identique. Puis, sous l'influence de facteurs biologiques et chimiques, de se transformer en cellules spécialisées. Mais, jusqu'à présent, les cellules souches isolées de tissus adultes n'avaient pas démontré leur capacité de se spécialiser dans de nombreux tissus, ce qui faisait privilégier l'étude des cellules embryonnaires pour mettre au point les traitements fondés sur la thérapie cellulaire.

Elisabeth Bursaux

Les cellules souches adultes de la moelle osseuse sont utilisées depuis longtemps, bien que leur purification soit très difficile. Capables de se multiplier et de se différencier dans les diverses lignées de cellules sanguines, elles sont largement utilisées dans les greffes de moelle pour traiter les leucémies. « Le travail publié aujourd'hui est le premier à démontrer l'existence dans la moelle de cellules capables de reconstituer complètement toutes les lignées sanguines, mais aussi de donner naissance à des cellules dans n'importe quel organe », explique le docteur Laure Coulombel, directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

« Le gros progrès décrit ici est de montrer qu'une seule cellule est capable de proliférer et de donner naissance à des cellules spécialisées dans de multiples fonctions. » En effet, des cellules issues de cette cellule unique transplantée chez la souris sont devenues des cellules pulmonaires, hépatiques, gastriques ou de la peau.

Avec trois pays du Golfe, la France assure plus de 38 % de ses exportations d'armes

Entre 1991 et 1999, Paris a reçu au total pour 334 milliards de francs de commandes d'armements

DURANT la décennie 90, quatre Etats – les Emirats arabes unis, l'Arabie saoudite, le Pakistan et Qatar –, ont été les meilleurs clients de l'industrie française de l'armement, loin devant le cinquième et premier pays européen, le Royaume-Uni. Ce constat figure dans un document que le ministère français de la défense vient de remettre au Parlement. C'est la première fois que, de manière aussi officielle, un gouvernement français donne autant de détails, sur une aussi longue période, à propos de son commerce de matériels militaires, quitte à agacer une clientèle qui, en temps normal, n'apprécie pas que ses transactions soient ainsi révélées.

Entre 1991 et 1999, dernière année pour disposer de statistiques complètes, la France a reçu pour 334 milliards de francs (51 milliards d'euros) de commandes d'armements à l'exportation, exprimées en valeur constante pour 264,2 milliards de francs (40,3 milliards d'euros) à l'étranger. Entre les prises de

commandes et les livraisons effectuées, il peut s'être écoulé cinq à six ans pour les matériels les plus lourds et souvent les plus complexes.

Le niveau annuel moyen des commandes reçues par la France représente, selon le document, entre 12 % et 15 % du marché mondial de l'armement. Par rapport à la décennie 80, il est en diminution du fait que de nombreux Etats acheteurs ont restreint leurs transactions, à la suite des « effets conjugués du second choc pétrolier et de la crise de la dette ».

Avec un montant global de 63,6 milliards de francs (9,3 milliards d'euros) entre 1991 et 1999, les Emirats arabes unis arrivent en tête des pays ayant passé commande à la France. Suivent l'Arabie saoudite, avec 53,2 milliards de francs (8,1 milliards d'euros), puis, loin derrière, le Pakistan, avec 13,3 milliards de francs (2 milliards d'euros) et Qatar, avec 12,8 milliards de francs (1,95 milliard d'euros). Les trois Etats du Golfe ont donc assuré, à eux seuls, plus de 38 % du commerce fran-

çais à l'exportation. Au cinquième rang, la Grande-Bretagne a commandé pour 12,4 milliards de francs (1,9 milliard d'euros), et elle devance bien des partenaires européens de la France, parmi lesquels l'Allemagne, avec 8,3 milliards de francs (1,27 milliard d'euros), et, à parité, la Turquie et la Grèce – deux pays de l'OTAN qui se surveillent mutuellement –, avec quelque 7,2 milliards de francs (soit 1,1 milliard d'euros) chacun.

FORTE IMPLANTATION

« L'Europe et l'Asie, est-il noté dans le rapport, constituent deux régions légèrement sous-représentées, au profit du Proche-Orient », en raison d'une forte implantation des Américains dans ces deux régions.

Le document remis au Parlement fait état, d'autre part, des cessions d'armes de la France à l'étranger, qu'elles aient été gratuites ou onéreuses. Ainsi, en 1999, la France a livré, à titre gratuit, des armes légères et de petits calibres à la Macédoine (il s'agit de missiles antichars Milan destinés à l'in-

fanterie) et au Maroc (des mitrailleuses de calibre 50). Des équipements plus lourds, mais non précisés, ont été cédés à l'Allemagne, à Djibouti, à la Macédoine, à Madagascar, au Maroc, au Sénégal, à la Tunisie et au Yémen. Il pourrait s'agir de matériels devenus sans emploi ou en voie de retrait dans l'arsenal français comme, par exemple, des automitrailleuses légères à la Tunisie et au Yémen.

Enfin, vingt-huit pays non identifiés dans le document, dont la moitié sont en Afrique, se sont vu opposer des refus de vente. Les équipements en cause sont très divers : canons, roquettes, moteurs pour missiles de croisière, fusils de précision, munitions de petit calibre ou sonars de sous-marins. Mais, la plupart du temps, et la demande est significative, les refus portent sur des matériels de vision nocturne, les plus aptes à permettre des combats de rue ou une répression de troubles intérieurs.

Jacques Isnard

Air Liquide

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

3 MAI 2001

Des positions renforcées sur des secteurs porteurs

CROISSANCE DU DIVIDENDE : + 27%

"Jouant pleinement son rôle de leader mondial des gaz industriels et médicaux, et fort de la dynamique de l'année 2000, Air Liquide entend accélérer le développement de tous ses secteurs, notamment les plus porteurs, et se développer en phase avec les grandes tendances de notre société. Ce sont entre autres : l'électronique et le rôle de plus en plus prépondérant des semi-conducteurs dans notre vie quotidienne, la grande industrie avec la place importante de l'hydrogène, vecteur d'énergie propre, la sécurité alimentaire et la

santé avec la croissance des soins à domicile, autant d'enjeux majeurs de la décennie. Nous sommes désormais, aux côtés de nos clients, un partenaire industriel, aux compétences uniques, apporteur de solutions innovantes et créatrices de valeur. Appuyés sur ces tendances, nos objectifs ambitieux nous permettent d'apporter aux actionnaires d'Air Liquide des perspectives de croissance soutenue de leurs résultats, de leurs dividendes et de leur capital".

Alain Joly, Président d'Air Liquide

FORTE PROGRESSION DU DIVIDENDE : +27%

Lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2001, les actionnaires représentant plus de 34 % des droits de vote, et qui étaient présents ou représentés, ont adopté la totalité des résolutions proposées. **Le dividende, payable le 10 mai 2001, a été porté à 3 euros (soit 19,68 francs).** Conformément aux statuts, les actions inscrites au nominatif sans interruption depuis le 31 décembre 1998 jusqu'à la date de paiement du dividende recevront un dividende majoré de 10%. Compte tenu de l'attribution d'une action gratuite en juin 2000, et du dividende majoré, le montant des dividendes distribués est en croissance de 27,1% par rapport à 1999 et de 37,3% sur les deux dernières années.

- Spécialiste mondial des gaz industriels et médicaux
- Inventeur de solutions et de services à haute valeur ajoutée
- Plus d'1 million de clients dans plus de 60 pays
- Un chiffre d'affaires de 8,1 milliards d'euros en 2000
- 30 300 collaborateurs

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- 14 mai 2001 : réunion d'information des actionnaires à Toulouse.
- 22 mai 2001 : réunion d'information des actionnaires à Nice
- 30 mai 2001 : réunion d'information des actionnaires à Nancy
- 31 juillet 2001 : chiffre d'affaires du 2e trimestre 2001
- 29 août 2001 : résultat semestriel
- 30 octobre 2001 : chiffre d'affaires du 3e trimestre 2001

Service actionnaires

Air Liquide
75, Quai d'Orsay
75321 Paris Cedex 07

N° Vert 0 800 16 61 79

AIR LIQUIDE
www.airliquide.com

Les taux d'herbicides et de pesticides augmentent dans les eaux de plusieurs régions

JEAN GLAVANY, ministre de l'agriculture, a décidé jeudi 3 mai de saisir la commission d'étude sur la toxicité à propos d'informations concordantes qui lui sont parvenues, faisant apparaître des augmentations voire des dépassements significatifs des taux d'herbicides et de pesticides dans les eaux souterraines et de surface. C'est l'atrazine (qui fait partie de la famille des triazines) qui est particulièrement visée. Les experts scientifiques devront rendre un avis dans un délai d'un mois sur la dangerosité de ces produits, les risques pour la santé publique et l'éventuelle opportunité d'en limiter l'usage. Ces produits phytosanitaires sont utilisés par les agriculteurs, notamment dans la culture du maïs, mais aussi par des collectivités locales ou des entreprises pour désherber des parcelles. Des préfets avaient déjà dû interdire la consommation d'eau dans certaines communes au cours de l'été 2000 et à nouveau en mars. Les zones les plus critiques sont le Sud-Ouest, le Grand Ouest et certaines parties du Bassin parisien.